

# Métropole du Grand Paris

Rapport d'activité 2017



# Rapport d'activité

## 2017



**Patrick Ollier**

Ancien ministre,  
Maire de Rueil-Malmaison,  
Président de la Métropole  
du Grand Paris



**Frédérique Calandra**

Maire du 20<sup>e</sup> arr. de Paris,  
Rapporteuse spéciale  
en charge de l'évaluation  
de l'action métropolitaine



Ce rapport d'activités 2017 a vocation à présenter les réalisations et les avancées de la Métropole du Grand Paris au terme de sa deuxième année d'existence.

Eu égard à un fait métropolitain aujourd'hui devenu incontestable, la Métropole a su mettre en place, en seulement 24 mois, un fonctionnement efficace et rendre ses actions lisibles pour les 7,2 millions d'habitants de son territoire. Grâce à sa gouvernance partagée, toutes les sensibilités politiques sont représentées au sein du Bureau et du Conseil dans l'objectif de servir l'intérêt métropolitain.

La Métropole du Grand Paris concentre à la fois de multiples activités économiques, culturelles, d'innovation ainsi qu'un riche patrimoine naturel. C'est avant tout la densification de la population qui conduit l'institution à relever des défis hors norme et à s'inscrire dans la compétition mondiale entre les grandes métropoles.

L'année 2017 fut celle de l'essor avec, notamment, le succès de la première édition de l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris » et l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, pour lesquels la Métropole sera un acteur majeur. Par ailleurs, de nouveaux dispositifs ont été initiés à l'avantage des 131 communes et des maires au service des « Centres-villes vivants » et de la « Logistique métropolitaine ».

L'année écoulée a également vu la définition de l'intérêt métropolitain, d'une part en matière d'aménagement de l'espace et d'autre part en matière de développement économique, social et culturel. Cette étape décisive a permis de répartir les compétences relevant de la Métropole et des Établissements Publics Territoriaux (EPT). La stratégie de transition énergétique, de reconquête de la qualité de l'air et d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle métropolitaine a par ailleurs été arrêtée.

Au-delà des actions initiées, la Métropole a concomitamment engagé sa planification stratégique à travers le lancement de ses quatre schémas directeurs: le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN).

Afin de répondre aux défis environnementaux, la Métropole du Grand Paris a fait de l'économie circulaire un axe prioritaire de sa stratégie et a pour objectif de réduire significativement et durablement les émissions de gaz à effet de serre ainsi que le gaspillage des ressources. Par exemple, dans le cadre de son PCAEM, la Métropole s'est fixé un objectif ambitieux de mettre en place une Zone à Faibles Emissions (ZFE) d'ici à 2024 à l'échelle de l'autoroute A86.

L'année 2018 sera pour la Métropole du Grand Paris celle de la prise en main opérationnelle et de manière exclusive de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et de la mise en œuvre des grands projets parmi lesquels figurent la deuxième édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » et le plein exercice de la maîtrise d'ouvrage de la construction du futur Centre Aquatique Olympique (CAO) et de la ZAC Plaine Saulnier.



## 4 ÉDITO

# Une métropole en plein essor

## 10 HISTOIRE, CONSTRUCTION ET ÉVOLUTION

### 11 **Ses 2 ans d'existence**

### 12 **Ses compétences**

## 14 ACTEURS ET INSTITUTIONS

### 14 **Les élus**

La gouvernance partagée

Le Bureau de la Métropole

Le Conseil de la Métropole

Les groupes politiques

### 20 **Les Commissions thématiques**

### 24 **Les instances consultatives**

L'Assemblée des maires

Le Conseil de développement

### 26 **Les instances de coopération**

La conférence des présidents des territoires

La conférence des présidents des EPCI limitrophes

La conférence des présidents des services urbains  
du Grand Paris

## 27 ADMINISTRATION

### 27 **Cadre de travail**

### 28 **Ressources humaines**

### 30 **Commande publique**

Achats publics innovants et responsables

Renforcement de la dématérialisation

Ega-conditionnalité dans les marchés

## 31 BUDGET 2017

Ressources

Neutralité budgétaire

Solidarité territoriale

Depuis janvier 2016,


## une métropole en action(s)

- 36 ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT
- 36 **Inventons la Métropole du Grand Paris – Édition 1**
- 38 **Le projet olympique**
- 41 **Guichet unique – Choose Paris Region**
- 42 **Économie circulaire**
- 43 **Innovation et numérique**
  - Les explorateurs du numérique
  - Grand Paris Métropole Tech
  - Meet-up
- 44 **Salons de l’immobilier**
  - Le MIPIM
  - Le SIMI
- 45 QUALITÉ DE VIE
- 45 **Centres-villes vivants**
- 47 **Logistique métropolitaine**
- 49 **GEMAPI**
- 50 **Qualité de l’air**
  - Métropole roule propre !
  - Observatoire mondial des villes pour la qualité de l’air
  - Vélib’Métropole
- 53 **Nature en ville**
  - Stratégie nature
  - Atlas de la biodiversité
  - 2<sup>e</sup> concours des miels
- 55 **Lutte contre les nuisances sonores**
- 56 **Soutien à la culture**
  - Ateliers Médicis
  - MegaCities ShortDocs
- 57 SOUTIEN À L’INVESTISSEMENT
- 57 **Fonds d’Investissement Métropolitain (FIM)**
- 58 **14 projets représentatifs du FIM**

## Planification stratégique de la métropole de demain

- 62 **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain**
- 64 **Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)**
- 66 **Plan Métropolitain de l’Habitat et de l’Hébergement (PMHH)**
- 67 **Schéma Métropolitain de l’Aménagement Numérique (SMAN)**
- 68 GLOSSAIRE
- 69 ANNEXES
- 70 Liste des projets du FIM
- 83 Carte des sites IMGP – Édition 1
- 84 Liste des lauréats IMGP – Édition 1

## POPULATION

  
**7,2 M**  
habitants

  
**814**  
km<sup>2</sup>

  
**8 598**  
hab/km<sup>2</sup>

## ATTRACTIVITÉ

  
**1<sup>er</sup>**  
pôle  
d'emplois  
d'Europe

  
**1<sup>re</sup>**  
destination  
touristique  
au monde

  
**25 %**  
du PIB  
national

## INSTITUTION

  
**131**  
communes

  
**11**  
territoires  
+ Paris

  
**5**  
domaines  
de compétences



# Une métropole en plein essor



**1**

Président

**20**

Vice-Présidents

**10**

Conseillers  
délégués

Au total

**209**

Conseillers  
métropolitains

GOUVERNANCE

 **AÉROPORT ROISSY-CHARLES DE GAULLE**



## SES 2 ANS D'EXISTENCE

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ».

### AUJOURD'HUI, LA COMPÉTITION MONDIALE SE JOUE ENTRE LES MÉTROPOLIS

Ces zones denses urbaines et connectées comportent des spécificités au niveau du logement, du transport, de l'environnement et de la répartition de l'activité économique. La Métropole du Grand Paris est une réponse évidente à l'ensemble de ces enjeux. **En tant que premier pôle d'emplois et premier parc de bureaux d'Europe**, elle est un vecteur majeur de la croissance mondiale. Le défi qu'elle relève est celui du développement et de l'aménagement économique, social et culturel, de la protection de l'environnement et de l'attractivité internationale. Un défi qui mise sur l'emploi, l'investissement et l'innovation.

### LA MÉTROPOLIS DU GRAND PARIS S'INSCRIT À LA FOIS DANS UNE DYNAMIQUE MONDIALE ET DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE

**C'est une intercommunalité qui constitue l'espace de dialogue et d'orientation stratégique des communes de la zone dense urbaine.** Elle travaille sur les enjeux d'un territoire qui dépassent les frontières municipales, dans le cadre d'une alliance des communes. Elle représente désormais la solution au rééquilibrage du territoire en mettant la solidarité au cœur de ses priorités et en œuvrant pour le bien-être de ses 7.2 millions d'habitants et de ses 131 communes.

Lors de sa première année d'existence, la Métropole du Grand Paris s'est structurée en élisant son Bureau et son président, Patrick OLLIER, en signant la charte de coopération stratégique avec les Établissements Publics Territoriaux (EPT) et le pacte État-métropole, et en adhérant à des associations ou regroupements pour s'entourer des compétences de chacun. Toujours en 2016, la Métropole a lancé son projet emblématique : l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Elle est également un acteur majeur de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris pour 2024 et a mis en place des actions d'envergure nationale et internationale tels que le Fonds d'investissements métropolitain et le guichet unique - post Brexit. Le lancement du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) a été le début d'un ambitieux travail sur la planification stratégique. D'autres initiatives ont également vu le jour, tel le dispositif « Métropole roule propre ! », le concours des miels, la participation à la construction des Ateliers Médecis et la mise en place du groupe de travail sur l'économie circulaire.

### L'ANNÉE 2017 EST CELLE DE L'ESSOR DE LA MÉTROPOLIS

Avec l'aboutissement de ses grands projets et la réussite de ses actions les plus ambitieuses : l'accueil des Jeux Olympiques et le succès de la 1<sup>re</sup> édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris ». **C'est aussi l'année de la planification stratégique** avec l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain, le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). En 2017, la Métropole a mis en place de nouveaux outils tels le dispositif « Centres-villes vivants » ou encore l'extension du « Vélib' Métropole » en dehors de Paris. Ce fut l'année de la création de son Conseil de développement et la définition de l'intérêt métropolitain, qui permet de répartir les compétences entre la Métropole et les établissements publics territoriaux. Les équipes se sont étoffées au cours de cette année tout en restant dans une logique d'administration de mission.

## SES COMPÉTENCES

**Le Conseil métropolitain du 8 décembre 2017 a été l'occasion de faire entrer la Métropole du Grand Paris en phase opérationnelle avec un vote à l'unanimité des délibérations stratégiques relatives à l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain et de développement économique, social et culturel.**

**Conformément aux dispositions de l'article L.5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole du Grand Paris exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences en matière :**

- d'aménagement de l'espace métropolitain ;
- de développement et d'aménagement économique, social et culturel ;
- de politique locale de l'habitat ;
- de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie ;
- de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).



### AMÉNAGEMENT

Relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain, **les opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine ainsi que la constitution de réserves foncières.**

Une délibération du Conseil en date du 8 décembre 2017 a déclaré la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Docks de Saint-Ouen d'intérêt métropolitain en tant qu'opération existante. Pour les futures opérations d'aménagement et certaines actions de restructuration urbaine, six critères ont été fixés. Ces derniers traduisent les orientations stratégiques ainsi que les objectifs ambitieux portés par le Projet métropolitain. Ils tiennent compte également de la diversité des territoires, des projets communaux et intercommunaux. Les réserves foncières d'intérêt métropolitain sont celles nécessaires aux opérations et actions ainsi définies, ainsi que celles relevant des compétences en matière d'environnement ou de GEMAPI.



### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'enjeu est de **développer l'attractivité**, afin qu'elle puisse bénéficier à l'ensemble des métropolitains et conforter les nombreux atouts de la Métropole du Grand Paris et de ses communes.

**La définition de l'intérêt métropolitain lors du Conseil du 8 décembre 2017 concerne :**

- les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- les actions de développement économique.

Pour définir l'intérêt métropolitain des futures zones, il a été décidé de procéder par critères.

**Quant aux actions de développement économique, la Métropole intervient sur les domaines suivants :**

- élaboration de programmes stratégiques métropolitains ;
- soutien à l'activité économique ;
- économie circulaire, sociale, solidaire et collaborative ;
- économie numérique ;
- attractivité et rayonnement national et international ;
- et de façon plus générale, dans le soutien aux actions de développement économique identifiées dans le cadre d'appel à projets.

Sur les actions pour lesquelles l'intérêt métropolitain réside dans la coordination, l'animation, le soutien et l'accompagnement, les territoires restent compétents sur leur seul périmètre géographique et dans le cadre de la coordination métropolitaine.



## HABITAT

Relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain **l'amélioration du parc immobilier bâti et la résorption de l'habitat insalubre.**

L'intérêt métropolitain devra être défini par une délibération du Conseil avant le 31 décembre 2018, faute de quoi, l'intégralité de ces compétences sera dévolue à la Métropole du Grand Paris.



## PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, la loi ne prévoit pas d'intérêt métropolitain. C'est bien **l'ensemble de la compétence opérationnelle des communes et des Établissements Publics Territoriaux (EPT)** qui est transféré à la Métropole du Grand Paris. Le Conseil métropolitain a souhaité préciser par 5 délibérations en date du 8 décembre 2017, la manière dont ces compétences environnementales seront exercées, en étroite articulation avec les compétences des communes.

### Il s'agit plus particulièrement de :

- lutte pour la qualité de l'air ;
- valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie ;
- lutte contre les nuisances sonores ;
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.



## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La compétence GEMAPI concerne la protection de l'agglomération parisienne contre les inondations, et la gestion et l'amélioration des cours d'eau et des milieux humides. C'est une compétence nouvelle, dévolue par l'État à la Métropole du Grand Paris à partir de 2018.

Elle permet de replacer la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques et humides au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire et de conforter la nécessaire solidarité amont/aval et urbain/rural.

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès ;
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

## LES ÉLUS

### LES GROUPES POLITIQUES

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de 5 groupes politiques :

- **Républicains et divers droite**  
Présidé par Éric CÉSARI ;
- **Socialistes et divers gauche**  
Présidé par Catherine BARATTI-ELBAZ ;
- **Union des Démocrates et Indépendants, Union centriste**  
Présidé par Bernard GAUDUCHEAU ;
- **Front de gauche et citoyens**  
Présidé par Patrice LECLERC puis Stéphanie DAUMIN (depuis novembre 2017) ;
- **Écologistes et citoyens**  
Présidé par Galla BRIDIER puis Yves CONTASSOT (depuis octobre 2017).

### LE PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseillers métropolitains à la majorité absolue et à bulletin secret. En charge de l'administration, il incarne l'exécutif de la Métropole du Grand Paris et la représente. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau métropolitains, l'Assemblée des maires, la Conférence des présidents de territoire et la Conférence des présidents de groupes.

### LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-Présidents sont également élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue et à bulletin secret par les Conseillers métropolitains. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations et peuvent recevoir délégation de pouvoir de sa part.

### LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-Présidents et de 10 Conseillers délégués représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Le Bureau est une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. Il examine l'ordre du jour et les

projets de délibérations devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. D'une manière générale, il se prononce sur toutes les questions relevant des compétences de la Métropole. Sa composition est fixée par délibération du Conseil métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT\*.

### LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Le Conseil est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris. Il règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 209 conseillers métropolitains désignés par les Conseils municipaux des 131 communes membres, selon les dispositions de l'article L. 5211-6-1 du CGCT\*. Au minimum un représentant par commune est désigné. Compte tenu de son poids démographique, la Ville de Paris en a désigné 62.



### LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

La gouvernance de la Métropole du Grand Paris est partagée, c'est-à-dire que l'exécutif rassemble toutes les sensibilités politiques dans le cadre du fait majoritaire. La Métropole est de ce fait en capacité de traiter les défis urbains au-delà des clivages politiques, dans un esprit constructif et équitable.



# Les membres du Bureau\*



## PRÉSIDENT

**Patrick OLLIER**  
Maire de  
Rueil-Malmaison

**1** Président  
**20** Vice-Présidents  
**10** Conseillers délégués

## VICE-PRÉSIDENTS



**Anne HIDALGO**  
Maire de Paris  
1<sup>re</sup> Vice-Présidente  
RELATIONS  
INTERNATIONALES  
ET GRANDS  
ÉVÉNEMENTS



**Gilles CARREZ**  
Conseiller municipal  
du Perreux-sur-Marne  
FINANCES



**André SANTINI**  
Maire d'Issy-  
les-Moulineaux  
STRATÉGIE  
ÉCONOMIQUE



**Patrick BRAOUZEC**  
Conseiller municipal  
de Saint-Denis  
RELATIONS AVEC  
LES EPCI DE  
GRANDE COURONNE,  
COOPÉRATION  
ENTRE LES  
TERRITOIRES  
ET LOGISTIQUE  
MÉTROPOLITAINE



**Georges SIFFREDI**  
Maire de  
Châtenay-Malabry  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
MÉTROPOLITAINE



**Daniel GUIRAUD**  
Maire  
des Lilas  
STRATÉGIE ENVI-  
RONNEMENTALE ET  
DÉVELOPPEMENT  
DES RÉSEAUX  
ÉNERGÉTIQUES



**Éric CESARI**  
Adjoint au Maire  
de Courbevoie  
IMMOBILIER  
D'ENTREPRISES  
ET QUARTIERS  
D'AFFAIRES  
PRÉSIDENT  
DU GROUPE LES  
RÉPUBLICAINS ET  
DIVERS DROITE



**Daniel BREUILLER**  
Conseiller municipal  
d'Arcueil  
PATRIMOINE  
NATUREL ET  
PAYSAGER,  
POLITIQUE  
DE LA NATURE  
ET AGRICULTURE  
EN VILLE



**Michel LEPRÊTRE**  
Adjoint au Maire  
de Vitry-sur-Seine  
POLITIQUES  
TERRITORIALES  
DE L'HABITAT



**Laurent RIVOIRE**  
Maire de  
Noisy-le-Sec  
DÉVELOPPEMENT  
SPORTIF



**Manuel AESCHLIMANN**  
Maire  
d'Asnières-sur-Seine  
COMMUNICATION  
ET INFORMATION  
CITOYENNE



**JUSQU'EN  
AOÛT 2017**  
**Luc CARVOUNAS**  
Maire  
d'Alfortville



**Sylvain BERRIOS**  
Maire de Saint-  
Maur-des-Fossés  
GESTION  
DES MILIEUX  
AQUATIQUES ET  
PRÉVENTION DES  
INONDATIONS



**Daniel-Georges COURTOIS**  
Conseiller  
de Paris  
NUMÉRIQUE ET  
À LA MÉTROPOLIE  
INTELLIGENTE



**Jean-Pierre BARNAUD**  
Maire de Chennevières-  
sur-Marne  
MOBILITÉS ET  
CIRCULATIONS  
DOUCES



**Xavier LEMOINE**  
Maire  
de Montfermeil  
ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE,  
ÉCONOMIE  
COLLABORATIVE  
ET ÉCONOMIE  
SOCIALE ET  
SOLAIRE



**Olivier KLEIN**  
Maire de  
Clichy-sous-Bois  
HABITAT  
ET MIXITÉ



**Richard DELL'AGNO**  
Maire  
de Thiais  
ZONES D'ACTIVITÉS  
ET GRANDS  
ÉQUIPEMENTS



**Denis CAHENZLI**  
Adjoint au Maire  
d'Aulnay-sous-Bois  
AMÉLIORATION  
DU PARC  
IMMOBILIER BÂTI,  
RÉHABILITATION  
ET RÉSORPTION  
DE L'HABITAT  
INSALUBRE



**Danièle PREMEL**  
Conseillère  
de Paris  
DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL

## CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



**Patrice CALMEJANE**  
Maire  
de Villemembre  
RELATIONS AVEC  
LES SERVICES  
PUBLICS URBAINS  
DU GRAND PARIS



**Frédérique CALANDRA**  
Maire du 20<sup>e</sup> arr.  
de Paris  
RAPPORTEUR  
SPÉCIALE EN  
CHARGE DE  
L'ÉVALUATION  
DE L'ACTION  
MÉTROPOLITAINE



**Valérie MAYER-  
BLIMONT**  
Adjointe au Maire  
de Santeny  
DÉLÉGUÉE  
AUPRÈS DU  
PRÉSIDENT



**Patrice LECLERC**  
Maire  
de Gennevilliers  
INDUSTRIES  
DURABLES ET  
INNOVANTES  
PRÉSIDENT DU  
GROUPE FRONT DE  
GAUCHE JUSQU'EN  
NOVEMBRE 2017



**William DELANNOY**  
Maire  
de Saint-Ouen  
SERVICES ET  
COMMERCES  
DE PROXIMITÉ



**Carine PETIT**  
Maire du 14<sup>e</sup> arr.  
de Paris  
RÉDUCTION  
DES INÉGALITÉS  
TERRITORIALES



**Denis BADRE**  
Maire  
de Ville-d'Avray  
BUDGET



**Christian DUPUY**  
Maire  
de Suresnes  
POLITIQUE DU  
LOGEMENT



**Jacques-Alain BÉNISTI**  
Maire de Villiers-  
sur-Marne  
MISE EN ŒUVRE  
DES MESURES DE  
LUTTE CONTRE  
LES NUISANCES  
SONORES ET  
AÉROPORTUAIRES



**Geoffroy BOULARD**  
Maire du 17<sup>e</sup> arr.  
de Paris  
AFFAIRES  
GÉNÉRALES ET  
ADMINISTRATIVES

# Les Conseillers métropolitains\*



**Dominique ADENOT**  
Maire de Champigny-sur-Marne



**Sylvie ALTMAN**  
Maire de Villeneuve-Saint-Georges



**Marie-Hélène AMIALE**  
Maire de Bagneux



**François ASENSI**  
Maire de Tremblay-en-France



**Éric AZIÈRE**  
Conseiller de Paris



**Marinette BACHE**  
Conseillère de Paris



**Pierre-Christophe BAGUET**  
Maire de Boulogne-Billancourt



**Dominique BAILLY**  
Maire de Vaujours



**Catherine BARATTI-ELBAZ**  
Maire du 12<sup>e</sup> arr. de Paris  
**PRÉSIDENTE DU GROUPE SOCIALISTE ET DIVERS GAUCHE**



**Julien BARGETON**  
Adjoint à la Maire de Paris



**Christiane BARODY-WEISS**  
Maire de Marnes-la-Coquette



**Françoise BAUD**  
Maire de Valenton



**Jacques BAUDRIER**  
Conseiller de Paris



**Pascal BEAUDET**  
Conseiller municipal d'Aubervilliers



**Patrick BEAUDOUIN**  
Maire de Saint-Mandé



**Jacqueline BELHOMME**  
Maire de Malakoff



**David BELLIARD**  
Conseiller de Paris



**Zacharia BEN AMAR**  
Adjoint au Maire de Nanterre



**Éric BERDOATI**  
Maire de Saint-Cloud



**Jean-Didier BERGER**  
Maire de Clamart



**Jean-Didier BERTHAULT**  
Conseiller de Paris



**Patrice BESSAC**  
Maire de Montreuil



**Julie BOILLOT**  
Conseillère de Paris



**Jean-Paul BOLUFER**  
Adjoint à la Maire de Colombes



**Nicolas BONNET- OULALDJ**  
Conseiller de Paris



**Alain-Bernard BOULANGER**  
Maire de Villeneuve-la-Garenne



**Céline BOULAY-ESPÉRONNIER**  
Conseillère de Paris



**Philippe BOUYSSOU**  
Maire d'Ivry-sur-Seine



**Galla BRIDIER**  
Conseillère de Paris  
**PRÉSIDENTE DU GROUPE ÉCOLOGISTE ET CITOYENS JUSQU'EN OCTOBRE 2017**



**Jean-Bernard BROS**  
Conseiller de Paris



**Ian BROSSAT**  
Adjoint à la Maire de Paris



**Colombe BROSSEL**  
Adjointe à la Maire de Paris



**Christian CAMBON**  
Maire de Saint-Maurice



**Vincent CAPO-CANELLAS**  
Maire du Bourget



**Laurent CATHALA**  
Maire de Créteil



**Régis CHARBONNIER**  
Maire de Boissy-Saint-Léger



**Raymond CHARRESSON**  
Maire de Rungis



**Jacques CHAUSSAT**  
Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois



**Marie CHAVANON**  
Maire de Fresnes



**Hervé CHEVREAU**  
Maire d'Épinay-sur-Seine





**Marie-Carole CIUNTU**  
Maire de  
Sucy-en-Brie



**Yves CONTASSOT**  
Conseiller de Paris  
**PRÉSIDENT  
DU GROUPE  
ÉCOLOGISTE ET  
CITOYENS DEPUIS  
OCTOBRE 2017**



**Gérard COSME**  
Maire du  
Pré-Saint-Gervais



**Jérôme COUMET**  
Maire du 13<sup>e</sup> arr.  
de Paris



**François DAGNAUD**  
Maire du 19<sup>e</sup> arr.  
de Paris



**Philippe DALLIER**  
Maire des  
Pavillons-sous-Bois



**Stéphanie DAUMIN**  
Maire de Chevilly-Larue  
**PRÉSIDENTE DU  
GROUPE FRONT  
DE GAUCHE ET  
CITOYENS DEPUIS  
NOVEMBRE 2017**



**Claire DE CLERMONT-TONNERRE**  
Conseillère de Paris



**Jean-Baptiste DE FROMENT**  
Conseiller  
de Paris



**Marie-Pierre DE LA GONTRIE**  
Conseillère  
de Paris



**Grégoire DE LA RONCIÈRE**  
Maire de  
Sèvres



**Stéphane DE PAOLI**  
Maire de  
Bobigny



**Marielle DE SARNEZ**  
Conseillère  
de Paris



**Thierry DEBARRY**  
Adjoint au Maire  
de Villecresnes



**Christian DEMUYNCK**  
Maire de  
Neuilly-Plaisance



**Tony DI MARTINO**  
Maire de  
Bagnolet



**Patrick DONATH**  
Maire de  
Bourg-la-Reine



**Olivier DOSNE**  
Maire de  
Joinville-le-Pont



**Patrick DOUET**  
Maire de  
Bonneuil-sur-Marne



**Didier DOUSSET**  
Maire du  
Plessis-Trévise



**Carole DRAI**  
Adjointe au Maire de  
Saint-Maur-des-Fossés



**Julien DUMAINE**  
Conseiller municipal  
d'Athis-Mons



**Corentin DUPREY**  
Conseiller municipal  
de Saint-Denis



**Nathalie FANFANT**  
Conseillère  
de Paris



**Jean-Paul FAURE-SOULET**  
Maire de  
La Queue-en-Brie



**Yvan FEMEL**  
Maire de  
Noisau



**Rémi FÉRAUD**  
Maire du 10<sup>e</sup> arr.  
de Paris



**Léa FILOCHE**  
Conseillère  
de Paris



**Michel FOURCADE**  
Maire de  
Pierrefitte-sur-Seine



**Vincent FRANCHI**  
Adjoint à  
la Maire de Puteaux



**J. Christophe FROMANTIN**  
Maire de  
Neuilly-sur-Seine



**Afaf GABELOTAUD**  
Conseillère  
de Paris



**Stéphane GATIGNON**  
Maire  
de Sevran



**Bernard GAUDUCHEAU**  
Maire de Vanves  
**PRÉSIDENT  
DU GROUPE  
UDI - UC**



**Jacques GAUTIER**  
Maire  
de Garches



**Jean-Michel GENESTIER**  
Maire  
du Raincy



**Sylvie GERINTE**  
Maire de  
Marolles-en-Brie



**Jean-Jacques GIANNESINI**  
Conseiller  
de Paris



**Hervé GICQUEL**  
Maire de  
Charenton-le-Pont



**Christophe GIRARD**  
Maire du 4<sup>e</sup> arr.  
de Paris



**Claude GOASGUEN**  
Maire du 16<sup>e</sup> arr.  
de Paris



**Nicole GOUETA**  
Maire de  
Colombes



**Philippe GOUJON**  
Maire du 15<sup>e</sup> arr.  
de Paris



**Emmanuel GRÉGOIRE**  
Adjoint à  
la Maire de Paris



**Éric GRILLON**  
Maire  
d'Ablon-sur-Seine



**Didier GUILLAUME**  
Maire de  
Choisy-le-Roi



**Jean-Jacques GUILLET**  
Maire  
de Chaville



**François HAAB**  
Conseiller  
de Paris



**Sakina HAMID**  
Adjointe au Maire  
de Villeneuve-le-Roi



**Marie-Laure HAREL**  
Conseillère  
de Paris

## ACTEURS ET INSTITUTIONS



**Éric HELARD**  
Conseiller de Paris



**Michel HERBILLON**  
Maire de Maisons-Alfort



**Frédéric HOCQUARD**  
Conseiller de Paris



**Thierry HODENT**  
Conseiller de Paris



**Ivan ITZKOVITCH**  
Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois



**Christine JANODET**  
Maire d'Orly



**Patrick JARRY**  
Maire de Nanterre



**Vincent JEANBRUN**  
Maire de L'Haj-les-Roses



**Halima JEMNI**  
Conseillère de Paris



**Bruno JULLIARD**  
Adjoint à la Maire de Paris



**Carinne JUSTE**  
Maire de Villetaneuse



**Philippe JUVIN**  
Maire de La Garenne-Colombes



**Jérôme KARKULOWSKI**  
Adjoint au Maire de Levallois



**Jean-Claude KENNEDY**  
Maire de Vitry-sur-Seine



**Marie KENNEDY**  
Adjointe au Maire de Champigny-sur-Marne



**Bertrand KERN**  
Maire de Pantin



**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**  
Conseillère de Paris



**Laurent LAFON**  
Maire de Vincennes



**Jean-Christophe LAGARDE**  
Maire de Drancy



**Jean-François LAMOUR**  
Conseiller de Paris



**Philippe LAURENT**  
Maire de Sceaux



**Christine LAVARDE**  
Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt



**Franck LE BOHELLEC**  
Maire de Villejuif



**Jean-Yves LE BOUILLONNEC**  
Maire de Cachan



**François LE CLEC'H**  
Adjoint au Maire de Reuil-Malmaison



**Françoise LECOUFLE**  
Maire de Limeil-Brévannes



**Catherine LECUYER**  
Conseillère de Paris



**Éric LEJOINDRE**  
Maire du 18<sup>e</sup> arr. de Paris



**Marie-Christine LEMARDELEY**  
Adjointe à la Maire de Paris



**Marie-Pierre LIMOGÉ**  
Adjointe au maire de Courbevoie



**Jacques MAHÉAS**  
Maire de Neuilly-sur-Marne



**Hervé MARSEILLE**  
Maire de Meudon



**Brigitte MARSIGNY**  
Maire de Noisy-le-Grand



**Jacques JP MARTIN**  
Maire de Nogent-sur-Marne



**Pierre-Yves MARTIN**  
Maire de Livry-Gargan



**Claire MAYOLY-FLORENTIN**  
Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine



**Fadila MEHAL**  
Conseillère de Paris



**Éric MEHLHORN**  
Maire de Savigny-sur-Orge



**Thierry MEIGNEN**  
Maire du Blanc-Mesnil



**Jean-Loup METTON**  
Conseiller municipal de Montrouge



**Virginie MICHEL-PAULSEN**  
Maire de Vaucluse



**Jean-Louis MISSIKA**  
Adjoint à la Maire de Paris



**Philippe MONGES**  
Adjoint au Maire de l'Île-Saint-Denis



**Joëlle MOREL**  
Conseillère de Paris



**Georges MOTHRON**  
Maire d'Argenteuil



**Gauthier MOUGIN**  
Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt



**Rémi MUZEAU**  
Maire de Clichy-la-Garenne



**Christophe NAJDOVSKI**  
Adjoint à la Maire de Paris



**Jean-Charles NÈGRE**  
Conseiller municipal de Montrouge



**Frédéric NICOLAS**  
Adjoint au Maire de Dugny

## Au total **209** conseillers métropolitains



**Jean-Marc NICOLLE**  
Maire du  
Kremlin-Bicêtre



**Pascal NOURY**  
Maire  
de Morangis



**Anne-Constance ONGHENA**  
Conseillère de Paris



**Didier PAILLARD**  
Conseiller municipal  
de Saint-Denis



**Philippe PEMEZEC**  
Maire de  
Plessis-Robinson



**Mao PÉNINGOU**  
Adjoint à la Maire  
de Paris



**Gilles POUX**  
Maire de  
La Courneuve



**Raphaëlle PRIMET**  
Conseillère  
de Paris



**Robin REDA**  
Maire de  
Juvisy-sur-Orge



**Yves RÉVILLON**  
Maire de  
Bois-Colombes



**Gilles SAVRY**  
Adjoint au Maire  
d'Argenteuil



**Éric SCHLEGEL**  
Maire de  
Gournay-sur-Marne



**Jean-Pierre SCHOSTECK**  
Maire  
de Châtillon



**Marie-Christine SEGUI**  
Maire d'Ormeson-  
sur-Marne



**Jean-Yves SÉNANT**  
Maire  
d'Antony



**Sylvie SIMON-DECK**  
Adjointe au Maire  
de Créteil



**Anne SOUYRIS**  
Conseillère  
de Paris



**Jean-Pierre SPILBAUER**  
Maire de  
Bry-sur-Marne



**Dominique STOPPA-LYONNET**  
Conseillère  
de Paris



**Anne TACHÈNE**  
Conseillère  
de Paris



**Azzedine TAÏBI**  
Maire  
de Stains



**Michel TEULET**  
Maire  
de Gagny



**Sylvine THOMASSIN**  
Maire  
de Bondy



**Yves THOREAU**  
Adjoint au Maire de  
Mandres-les-Roses



**Patricia TORDJMAN**  
Maire  
de Gentilly



**Ludovic TORO**  
Maire  
de Coubron



**Georges URLACHER**  
Maire de  
Périgny-sur-Yerres



**Martine VALLETON**  
Maire  
de Villepinte



**Corinne VALLS**  
Maire  
de Romainville



**Sophie VALLY**  
Adjointe à la Maire  
d'Aubervilliers



**Laurent VASTEL**  
Maire de  
Fontenay-aux-Roses



**François VAUGLIN**  
Maire du 11<sup>e</sup> arr.  
de Paris



**Alain VÈDÈRE**  
Maire de  
Paray-Vieille-Poste



**Pauline VÉRON**  
Adjointe à la Maire  
de Paris



**Dominique VERSINI**  
Adjointe à la Maire  
de Paris



**Alexandre VESPERINI**  
Conseiller  
de Paris



**Jean-Marie VILAIN**  
Maire de  
Viry-Châtillon



**Jean-François VOGUET**  
Conseiller municipal  
de Fontenay-sous-Bois



## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées de plusieurs Conseillers représentant les différents groupes politiques siégeant au Conseil, les Commissions étudient les affaires qui leur sont soumises et relevant de leur compétence. Elles sont au nombre de 7 :

- Finances ;
- Projet métropolitain ;
- Développement économique et attractivité ;
- Développement durable et Environnement ;
- Habitat et logement ;
- Aménagement numérique, innovation, nouvelles technologies, recherche et développement ;
- Aménagement du territoire métropolitain.

### FINANCES

La Commission des finances est actuellement présidée par Gilles CARREZ, député du Val-de-Marne et conseiller métropolitain, et était présidée par Jean-Yves LE BOUILLONNEC en 2017. La seconde année d'exercice de la Métropole du Grand Paris a été marquée par un approfondissement de l'analyse des dominantes budgétaires et de la définition de ses outils financiers et fiscaux. À ce titre, la Commission des finances a souhaité dès le début de l'année la mise en place d'une prospective financière afin d'identifier les marges de manœuvre métropolitaines et définir le cadre de la montée en charge opérationnelle sur les compétences. Cette démarche a été prolongée par la réalisation d'un audit confié au Cabinet « KLOPFER » permettant de mettre en lumière l'imbrication de la situation financière de la Métropole, des communes et des Établissements Publics Territoriaux (EPT) et le rôle d'amortisseur assumé par la Métropole en garantissant la neutralité financière pour chacun. Cet audit a donné lieu à une réunion spéciale de la Commission en complément de ses travaux.

**Au total, la Commission des finances s'est réunie à 7 reprises en 2017.**

Souhaitant poursuivre l'engagement métropolitain aux côtés des communes et des EPT, la Commission a proposé de modifier les conditions du partage du dynamisme des ressources fiscales de la Métropole en renforçant le caractère solidaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT). Ce reversement aux EPT, qui tient compte du tissu fiscal local, bénéficie d'une surpondération en faveur des périmètres disposant d'un tissu économique moins dense que la moyenne métropolitaine, tout en assurant la neutralité pour les périmètres ayant connu une baisse de ressources. Par ailleurs, la Commission des finances s'est prononcée en faveur du maintien des exonérations de fiscalité économique existantes aux entreprises du périmètre.

Le travail sur l'Observatoire métropolitain a également été approfondi en intégrant des paramètres liés à l'investissement moyen notamment et en décidant de la mise à disposition de cet outil sur le site internet de la Métropole du Grand Paris dans une démarche d'Open Data.



## PROJET MÉTROPOLITAIN

Cette commission, présidée par Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne et Conseiller métropolitain, a engagé les travaux d'élaboration du projet métropolitain en novembre 2016. Le projet a pour objectif de définir les grandes orientations de la politique conduite par la Métropole du Grand Paris.

Dans ce cadre, elle a décidé de mettre en place 4 groupes de travail dont la mission était de contribuer à la réflexion globale. Les agences d'urbanisme (APUR et IAU) ont accompagné, par leurs contributions respectives, les travaux de ces groupes.

### **En mars 2017, 4 séances de travail ont eu lieu sur les thèmes suivants :**

- Métropole accueillante et solidaire ;
- Métropole attractive ;
- Métropole accessible ;
- Métropole résiliente.

### **Ces travaux s'inscrivaient dans une double échelle temporelle :**

- il était urgent de faire émerger des thématiques et objectifs communs, pour constituer le socle de la délibération de lancement de la procédure du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCoT), qui doit notamment déterminer les objectifs poursuivis (article L143-17 du Code de l'urbanisme) ;
- un travail de plus longue haleine restait à accomplir, puisque le projet métropolitain constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT, qui réglementairement, doit faire l'objet d'un débat en Conseil métropolitain.

### **Les quatre réunions du mois de mars ont permis de faire émerger 4 thématiques transversales.**

- Ces thématiques ont constitué le socle des orientations et objectifs du futur SCoT et ont été reprises dans la délibération du 23 juin 2017, qui approuve, à l'unanimité, le lancement de la procédure :
- création de valeur et attractivité ;
  - équilibre territorial et solidarité ;
  - résilience et adaptation au changement climatique ;
  - qualité de vie et aménités urbaines.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

Présidée par Sylvine THOMASSIN, Maire de Bondy et Conseillère métropolitaine, la Commission « Développement économique et attractivité » compte 32 membres.

### **En 2017, elle s'est réunie à 6 reprises et a donné un avis favorable aux délibérations qui lui ont été présentées, lesquelles portaient sur des sujets aussi divers que :**

- les adhésions au GIP\* Expo France 2025, aux associations AFILOG\* (logistique), Paris Initiative Entreprise, Paris Île-de-France Capitale Économique et Paris Europlace ;
- la contribution au financement du futur Centre Aquatique Olympique (CAO) ;
- l'apport de subventions à des événements comme « La grande course du Grand Paris », le « Festival MegaCities Shortdocs », à la Fédération Française de Lutte, pour les championnats du monde de lutte, à l'Institut national des métiers d'Art et pour les Journées européennes des métiers d'Art ;
- les demandes de dérogation aux règles du repos dominical pour les communes du territoire métropolitain ;
- une convention d'objectifs et de financement avec l'établissement de coopération culturelle Ateliers Médicis de Clichy-Montfermeil ;
- une convention d'échanges de données avec la Société du Grand Paris (SGP) ;
- le règlement intérieur du Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole du Grand Paris ;
- l'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel.

Dans le cadre des politiques conduites par la Métropole du Grand Paris, la Commission a auditionné des acteurs de la logistique (Groupe La Poste, AFILOG, Sogaris, Ecolotrans) et de l'immobilier d'entreprise (IAU, CBRE, Altarea Cogedim, Bureaux à partager).

### **Les réunions de la commission ont également été l'occasion de présenter à ses membres, les actions menées sur les programmes suivants :**

- Inventons la Métropole du Grand Paris ;
- Grand Paris Circulaire ;
- Guichet unique « Choose Paris region » ;
- Grand Paris Métropole Tech ;
- et les travaux des groupes de travail « Logistique métropolitaine » et « Centres-villes vivants ».



## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Commission développement durable et environnement, présidée par Robin REDA, député de l'Essonne et Conseiller métropolitain, a pour mission principale **l'examen et l'émission d'avis préalables sur les actes présentés dans les instances de la Métropole du Grand Paris**. Au-delà de ce rôle, elle constitue un espace de dialogue indispensable entre les élus, qui contribue à faire progresser une culture commune des enjeux métropolitains.

En 2017, la Commission a été le support de l'organisation des comités de pilotage du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), qui, outre ses membres, rassemble les vice-présidents de la Métropole concernés, ainsi que les Vice-Présidents des établissements publics territoriaux en charge de l'environnement. Ainsi, cinq réunions ont permis d'échanger, de débattre et de co-construire le premier document de planification métropolitain qui a été validé à l'unanimité, lors du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017.

### **L'élaboration du PCAEM a coïncidé en 2017 avec la définition des modalités d'intervention de la Métropole en matière d'environnement et de cadre de vie.**

L'exercice opérationnel des compétences environnementales de la Métropole (lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ainsi que la valorisation du patrimoine naturel et paysager) a été précisé et stabilisé grâce aux travaux menés au sein de la Commission développement durable et environnement. Au total, trois séances y ont été exclusivement consacrées, en associant les élus des établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris.



## HABITAT - LOGEMENT

Le Conseil métropolitain a engagé l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) le 10 février 2017. La Commission Habitat - Logement, présidée par Patrick JARRY, Maire de Nanterre et Conseiller métropolitain, a pour **objectif d'établir un diagnostic, sur la base des travaux de l'APUR, avec l'appui de l'IAU**. La Commission s'est réunie à 8 reprises en 2017 en présence notamment des membres du Bureau, délégués à la politique de l'habitat, Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du Logement, Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la Mixité, Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la Réhabilitation et à la Résorption de l'habitat insalubre, Michel LEPRÊTRE, Vice-Président délégué au suivi des Politiques territoriales de l'habitat.

Pour élaborer un PMHH métropolitain, la Commission a pris connaissance du "Porter à connaissance de l'État", qui fixe les objectifs tant quantitatifs que qualitatifs auxquels le PMHH doit répondre. Les élus sont partis du principe qu'il était légitime de s'appuyer sur ce que faisaient les communes en termes de politique de l'habitat. C'est pourquoi la Métropole a diffusé, au printemps 2017, un questionnaire aux communes et aux EPT afin qu'ils renseignent la Métropole sur les politiques de l'habitat menées localement. Ce questionnaire avait aussi pour but de savoir quels objectifs de construction, de création de logements sociaux ils s'étaient assignés. L'analyse des questionnaires a conforté le président, les élus délégués à l'habitat et le président de la Commission Habitat – Logement dans l'idée que le PMHH devait d'abord être issu des projets des communes.

En 2018, la Commission proposera au Bureau métropolitain les premières pistes d'orientations issues du diagnostic du PMHH, puis des propositions d'actions.



## AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, INNOVATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cette Commission est présidée par Anne TACHÈNE, Conseillère de Paris et Conseillère métropolitaine.

**En 2017, la Commission a principalement suivi le lancement de l'élaboration du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),** enrichissant par ses débats et ses réflexions, le cahier des charges, en amont de la procédure de désignation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, puis la méthodologie d'élaboration du document, notamment dans les liens à faire avec les réalités des territoires. Ses membres sont associés au Comité de pilotage du SMAN.



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

La commission Aménagement, présidée par Michel BOURGAIN, ancien Conseiller métropolitain, s'est réunie 5 fois en 2017.

**Outre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour des différents Conseils Métropolitains, elle s'est investie sur deux sujets :**

- le lancement de la procédure du SCoT métropolitain : plusieurs réunions ont été consacrées à la définition des objectifs du futur document de planification, dans le prolongement des travaux de la Commission Projet Métropolitain et de la rédaction de la délibération du 23 juin 2017 ;
- la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement, avec notamment une réflexion sur les critères à retenir pour définir les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Les travaux ont abouti à la délibération du 8 décembre 2017.

# LES INSTANCES CONSULTATIVES

## L'ASSEMBLÉE DES MAIRES

**L'Assemblée des maires comprend l'ensemble des maires des communes membres de la Métropole.**

C'est une instance consultative qui a notamment vocation à débattre du programme d'actions de la Métropole. Elle est régie par l'article L5219-7 du code général des collectivités territoriales et par l'article 28 du règlement intérieur de la Métropole. Cette assemblée a vocation à se réunir au moins une fois par an.

**En 2017, elle s'est réunie le 2 mars à l'auditorium Jean ROUCH du Musée de l'Homme. La réunion s'est articulée autour des sujets suivants :**

- outils de planification et de financement : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) ;
- bilan de la première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » ;
- projet métropolitain et définition de l'intérêt métropolitain.

## LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

**Instance consultative créée par la loi NOTRe**, le Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole du Grand Paris a été installé le 21 mars 2017 par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Michèle PAPPALARDO, Présidente de chambre à la Cour des comptes, a été la première Présidente de cette instance. Nommée en mars 2017, elle a été appelée, en mai 2017, à diriger le cabinet du ministre de la Transition Écologique et Solidaire de l'époque, Nicolas HULOT.

Le 26 octobre 2017, Patrick OLLIER a nommé Méka BRUNEL Présidente du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris. Directrice générale de GECINA, elle est engagée activement dans la vie sociale et les instances professionnelles : administratrice du Crédit Foncier de France, de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), et de l'European Public Real Estate (EPRA) ; présidente d'honneur de l'association HQE - GBC France, administratrice, elle fut chargée de mission sur le

chantier « Valeur verte » du Plan « Bâtiment Grenelle de l'environnement ». Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, est le représentant du Bureau auprès du CODEV.

**Le Conseil de développement est appelé à terme à réunir 104 membres :**

- 24 habitants du Grand Paris, tirés au sort parmi des volontaires, à raison d'un homme et une femme pour chaque Établissement Public Territorial (EPT) de la Métropole. Ces personnes doivent être inscrites sur les listes électorales, ne pas disposer d'un mandat électif et résider dans l'une des communes du territoire considéré ;
- 80 personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la Métropole du Grand Paris. Les personnalités qualifiées sont désignées intuitu personae par le président de la Métropole du Grand Paris. Ces nominations tendent vers la parité.

**La diversité des secteurs d'activité, des connaissances, des expériences et des pratiques**, constitue une réelle richesse dans la conduite des travaux. Elle assure des discussions animées, des débats variés, et des productions dont les enjeux correspondent à ceux de la réalité des territoires et de la société.

Le Conseil de développement remplit une fonction consultative auprès du Bureau et du Conseil de la Métropole du Grand Paris, concernant les principales orientations. Il est saisi par le Président pour émettre un avis, ou peut s'auto-saisir de toute question relevant des compétences de la Métropole et produire une contribution, adressée au Conseil métropolitain.

## Les avis rendus en 2017

**- 24 mars 2017 : L'association des habitants à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris :**

L'avis produit par le groupe de travail souligne la nécessité d'un effort exceptionnel d'information et de communication envers la population métropolitaine dans le cadre de la concertation, et préconise des méthodes de concertation privilégiées pour l'élaboration du SCoT.



De g. à d.  
Patrick OLLIER,  
Méka BRUNEL  
et Philippe  
LAURENT



### – 3 mai 2017: Avis sur le plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)

Le CODEV a produit un premier avis qui précise les principaux enjeux pour la Métropole du Grand Paris et identifie les actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de transition écologique : diminuer la pollution de l'air, atteindre la neutralité carbone, rééquilibrer urbanisation et nature par l'innovation dans l'aménagement, réintégrer les activités agricoles et énergétiques, réduire l'exposition aux risques environnementaux et les inégalités territoriales, développer une culture collective de la sobriété.

### – 5 octobre 2017: « Quels centres-villes et quelles centralités pour demain ? »

Après avoir proposé un état des lieux des attentes et des besoins actuels en termes de centralités, le CODEV a formulé plusieurs préconisations sur les sujets suivants : mixité socio-spatiale, mixité fonctionnelle, évolutivité des espaces et des usages, mobilité urbaine pour tous, nature en ville et cadre de vie, démocratie locale.

La présidence est appuyée par un Bureau de huit membres à la composition paritaire : 6 personnalités qualifiées nommées par la présidence du Conseil de développement et deux membres tirés au sort parmi le panel des 24 habitants. Le Bureau se réunit 5 à 6 fois par an et prépare les travaux du CODEV : calendrier des instances, groupes de travail, assemblées plénières, conférences...

Le Conseil de développement se réunit en assemblée plénière 4 à 5 fois par an. Tous ses membres y sont conviés et, selon les thématiques traitées, des élus et services de la Métropole y participent également.

## Les perspectives du CODEV

Afin de nourrir la réflexion de ses membres, le Conseil de Développement mettra en place un premier cycle de conférences en 2018. Chaque conférence sera l'occasion de recevoir un expert dans un domaine en lien avec les problématiques et les enjeux d'une métropole. Qu'il s'agisse d'un scientifique, d'un chercheur ou d'un praticien, son intervention visera à enrichir les travaux des membres du CODEV d'un éclairage extérieur et inspirant.

De plus, le CODEV cherche à partager ses réflexions auprès du grand public. Cette volonté se traduira par la création d'un MOOC (cours en ligne ouvert et massif). Chaque conférencier réalisera un entretien vidéo qui sera accessible sur les réseaux sociaux, sur la chaîne YouTube et le site internet de la Métropole du Grand Paris. Le MOOC sera donc constitué d'une suite de vidéos pédagogiques autour des sujets d'intérêt métropolitain.

Ces assemblées sont l'occasion de partager les avancées et conclusions des groupes de travail. Elles permettent également de présenter, débattre et adopter les avis et contributions qui en découlent.

En 2017, le CODEV a été accueilli au siège de la Métropole du Grand Paris, à La Maison des Travaux publics, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Sceaux.

Les travaux du Conseil de développement sont organisés sur proposition de la présidence, par la mise en place de groupes de travail ad hoc, en fonction des différents sujets de saisine ou d'auto-saisine.

## LES INSTANCES DE COOPÉRATION

### LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES TERRITOIRES

Dans un objectif de faire projet commun, la conférence des présidents des territoires est une instance de coordination et d'harmonisation réunissant le Président de la Métropole, la Maire de Paris et les 11 Présidents des territoires qui composent la Métropole. **Cette conférence constitue un lieu d'échanges et de dialogue.** Elle permet notamment d'associer les territoires à l'élaboration des documents stratégiques métropolitains, et de définir les modalités d'exercice des compétences, selon le principe de subsidiarité, entre la Métropole et les territoires.

### LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES EPCI LIMITOPHES

Afin de **limiter les effets de seuil et de répondre aux défis de l'aménagement des grands territoires périurbains**, la Métropole du Grand Paris souhaite travailler en collaboration avec tous ses territoires limitrophes. Le Président de la Métropole peut conclure des contrats de coopération métropolitaine avec chacun d'entre eux.

### LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS

La Métropole travaille en partenariat avec les services publics urbains du Grand Paris, notamment sur **la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'économie circulaire, l'insertion des grands équipements métropolitains en zone dense ou l'adaptation au changement climatique.** Cette conférence réunit le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de la région parisienne (SYCTOM) et l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, ainsi qu'un représentant de la Ville de Paris.

## CADRE DE TRAVAIL

Les locaux  
de la Métropole  
du Grand Paris



Les locaux de la Métropole du Grand Paris sont situés au 15-19 avenue Pierre Mendès-France dans l'immeuble Be Open. Ce dernier est **certifié BBC (Bâtiment Basse Consommation)**. Cette certification identifie les bâtiments neufs ou nouvelles parties de bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par 4, d'ici 2050. Elle est définie par l'arrêté ministériel du 3 mai 2007 et correspond à un objectif de consommation maximale, pour les constructions résidentielles neuves, fixé à 50kWh/m<sup>2</sup>/an. L'immeuble Be Open se trouve dans le quartier Austerlitz de la zone d'aménagement concertée Paris rive gauche (Est parisien).

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Métropole a inscrit son **fonctionnement interne dans une démarche de consommation de papier raisonnée**, qui se traduit par la dématérialisation des actes et de la gestion du courrier. Elle a signé avec la Préfecture d'Île-de-France et le Ministère de l'Intérieur la convention « Actes », qui permet un envoi dématérialisé des actes de la Métropole aux services préfectoraux en charge du contrôle de légalité et se traduit par un gain de temps et de consommables, ainsi que par une meilleure traçabilité.

Les élus ont été **sensibilisés à la dématérialisation** par l'envoi numérique des dossiers pour le Bureau et le Conseil métropolitains.

Les agents ont accès aux services de **restauration collective de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Ville de Paris**, qui adoptent tous les deux des circuits courts et biologiques dans l'achat des denrées.

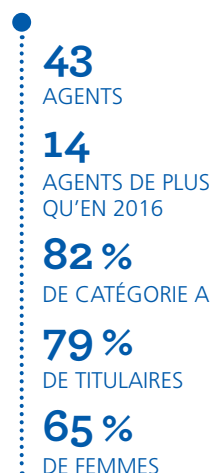
Dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur de ses agents, la Métropole du Grand Paris a **adhéré au Comité National de l'Action Sociale (CNAS)**, organisme qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

## RESSOURCES HUMAINES

**Au 31 décembre 2017, la Métropole du Grand Paris employait 43 agents. Plus de 79 % d'entre eux étaient titulaires.**

La part de **personnels de catégorie A** est dominante car la Métropole privilégie un mode d'organisation sous forme d'administration de mission. De ce fait, le recours à des personnels experts en conduite et gestion de projet est nécessaire. Près de 70 % des titulaires sont issus de la filière administrative, tandis que 30 % sont issus de la filière technique.

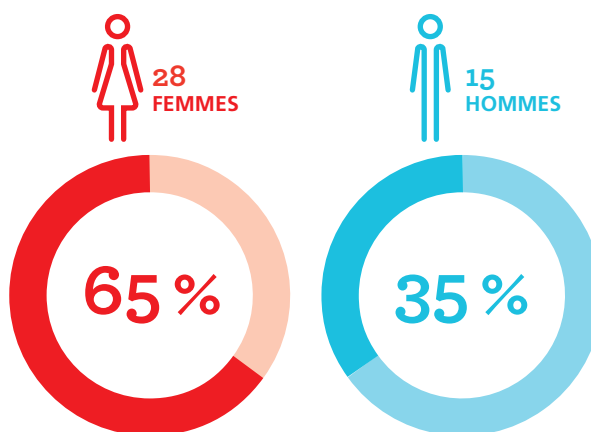
### RÉPARTITION PAR STATUT SUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL



La Métropole du Grand Paris a joué son rôle en faveur de la professionnalisation en accueillant **3 apprentis et 7 stagiaires** au cours de l'année.

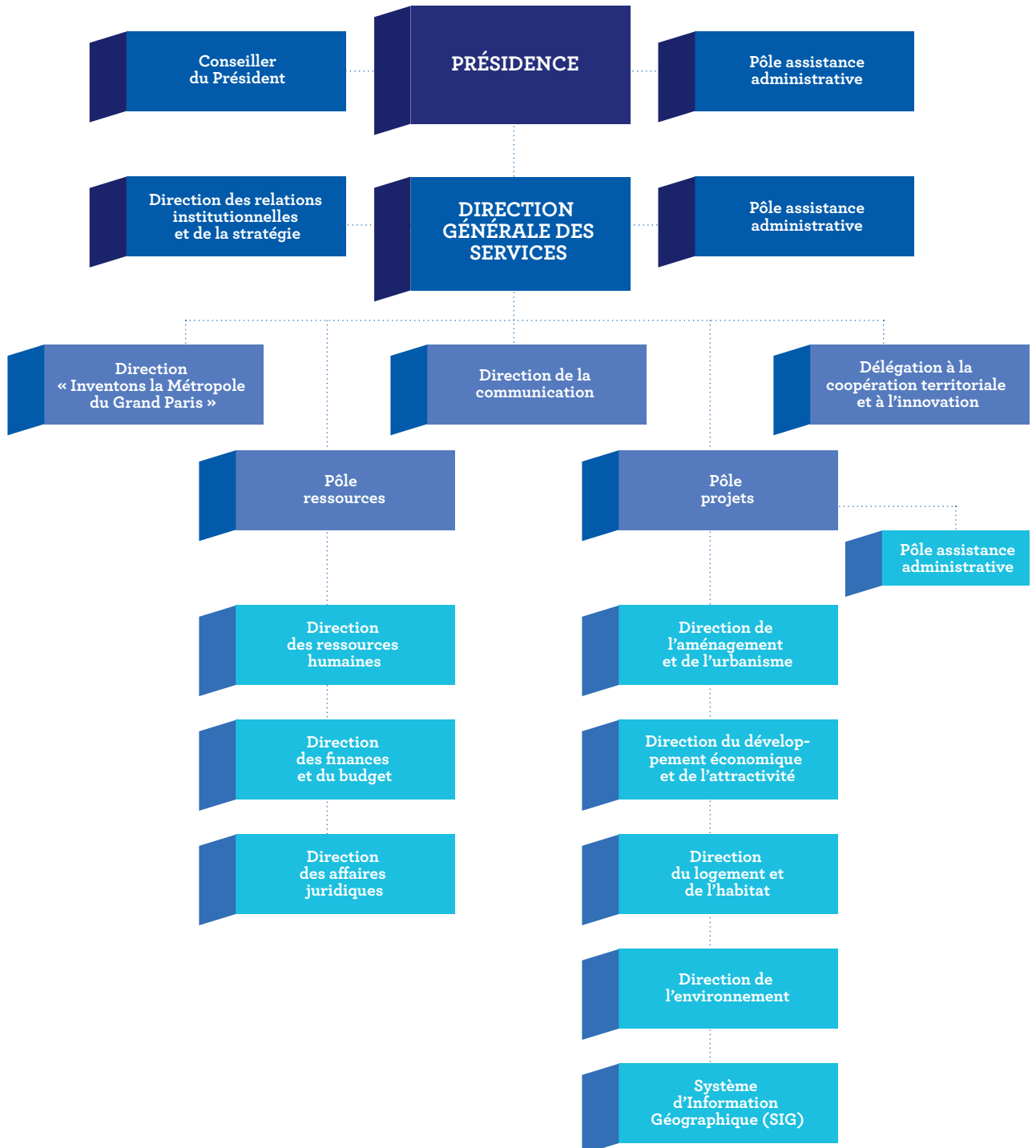
**Le taux de féminisation est de 65 %**, alors qu'au niveau national, le taux de féminisation est de 61 %.

### RÉPARTITION FEMMES/HOMMES SUR L'ENSEMBLE DES AGENTS



En 2017, la Métropole comptait **14 agents de plus que l'année précédente**. Elle continue donc à se développer progressivement. L'année 2018 devrait connaître à peu près la même évolution, puis ses effectifs devraient nettement augmenter, en conséquence de la définition de l'intérêt métropolitain, qui a arrêté la répartition des compétences avec les EPT et occasionnera des transferts de personnel.

# ORGANIGRAMME DES SERVICES



# COMMANDE PUBLIQUE

## ACHATS PUBLICS INNOVANTS ET RESPONSABLES

**La Métropole du Grand Paris a développé le caractère innovant, solidaire et responsable de ses achats.**

Membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien, portail des marchés publics franciliens et réseau des achats responsables, depuis 2016, la Métropole du Grand Paris a bénéficié de solutions afin d'enrichir sa stratégie d'achat par la découverte de pratique innovantes.

Ainsi, en participant à des rencontres Openmap Économie Sociale et Solidaire et Numérique organisées par le GIP, la Métropole a constaté que l'offre d'opérateurs économiques qui emploient des travailleurs défavorisés était susceptible de satisfaire ses besoins en matière de prestations de communication autour de son schéma d'aménagement numérique. Par conséquent, la Métropole a choisi de réserver ces prestations au profit de structures d'insertion par l'activité économique. Ce marché réservé a été attribué à « Permis de vivre la ville », association porteuse d'ateliers et de chantiers d'insertion. Elle participe activement à l'insertion professionnelle de jeunes sans diplôme par le numérique.

## RENFORCEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION

**Le numérique permet de simplifier, améliorer la performance de l'achat et renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics.** Dotée d'un profil acheteur, la Métropole a dématérialisé de nombreuses étapes de passation des marchés publics en 2017 (publication des documents de la consultation ; possibilité de réceptionner des plis électroniques pour l'ensemble des marchés ; échanges dématérialisés : les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments, les échanges relatifs à la négociation ; les notifications des décisions : lettre de rejet, etc.).

Enfin, avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2016 et conformément aux nouvelles règles européennes, a été fixé l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de passation de marchés d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Certaines actions ont déjà été mises en œuvre en la matière par la Métropole (facturation électronique via le portail Chorus Pro ou possibilité pour les candidats de remettre un Document Unique des Marchés Européens).

### 38

MARCHÉS ONT ÉTÉ LANCÉS  
PAR LA MÉTROPOLE DU  
GRAND PARIS EN 2017 DONT

(Par type de procédure de passation)

7 procédures adaptées  
inférieures à 25 000 € HT

6 procédures adaptées  
supérieures à 25 000 € HT

25 procédures  
formalisées

(Par nature de marché)

3 marchés TIC (Technologie de  
l'information et de la communication)

35 marchés de fournitures  
et services  
dont

27 marchés prestations  
intellectuelles

### 5

SÉANCES DE COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES ONT  
PAR AILLEURS ÉTÉ TENUES.

## EGA-CONDITIONNALITÉ DANS LES MARCHÉS

**Les pouvoirs publics peuvent prendre des initiatives politiques fortes en faveur de l'égalité femmes-hommes,** notamment par le conditionnement de l'accès aux marchés publics au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. En ce sens, la Métropole exige que l'ensemble des candidats soumissionnaires et leurs sous-traitants le cas échéant, produisent une attestation sur l'honneur prouvant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une condamnation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au titre de l'article L.1146-1 du Code du travail.

## LES RESSOURCES

### Les impôts économiques

La contribution économique territoriale est composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

**La Métropole perçoit la CVAE – en lieu et place des communes et des intercommunalités – et les territoires perçoivent la CFE.** Par conséquent, la CVAE constitue le principal levier de développement des actions métropolitaines.

La Métropole perçoit également la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) et la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB).

### Les dotations de l'État

La Métropole du Grand Paris reçoit de l'État une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui se compose de deux dotations : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires de l'ancienne taxe professionnelle. Cette deuxième compensation est reversée aux territoires et aux communes.

## LA NEUTRALITÉ BUDGÉTAIRE

### Pour les communes

La Métropole a fait le choix d'instaurer le principe de la neutralité budgétaire, c'est-à-dire que sa création ne doit pas influencer sur les finances des communes.

**Ainsi, la Métropole verse à chacune de ses communes membres une Attribution de Compensation (AC) :**

- pour les communes qui étaient auparavant isolées, elle est égale aux impôts économiques transférés à la Métropole, à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires ;

- pour les communes membres d'un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre avant la création de la Métropole, elle est égale à l'AC qu'elles percevaient en 2015 par leur ancienne communauté d'agglomération, et à la dotation de compensation de la suppression de la part salaires.

La baisse constatée de la DGF de la Métropole en 2017 est de 45,4M€, dont 32,9M€ compensés aux communes et aux Établissements Publics Territoriaux (EPT) sur la part de la dotation de compensation de la part salaires (soit 57,4M€ cumulés depuis 2015 pour assurer la neutralité).

Les AC sont ajustées du coût net des charges transférées par les communes à la Métropole. Aucun transfert de charges n'a été constaté en 2017.

### Pour les Établissements Publics Territoriaux (EPT)

**Les EPT perçoivent la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que des reversements de fiscalité via le Fonds de compensation des charges territoriales** alimenté par leurs communes membres.

Ce fonds est constitué des impôts locaux tels que la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et d'une partie de la DGF reversée par la Métropole. La neutralité budgétaire est *in fine* assurée par la mise en place d'une dotation d'équilibre entre la Métropole et les territoires, en 2017.

Conformément à la loi, la Métropole du Grand Paris restitue dans la dotation d'équilibre, la part de dotation d'intercommunalité revenant aux EPT, pour 54,5 M€ en 2017, incluant pour la première fois cette année la baisse constatée au niveau de la Métropole (5 M€).

**13,9 millions**

D'EUROS REDISTRIBUÉS  
AUX EPT EN 2017

**1,4 millions**

EN 2016

## LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

**La Métropole dispose à travers son pacte financier et fiscal d'un outil financier permettant de préciser les relations financières avec ses communes membres ainsi qu'avec les EPT. Celui-ci doit être adopté à la majorité des deux tiers.**

Dans le cadre de ce pacte, la Métropole doit fixer une Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT) afin de renforcer la solidarité métropolitaine. Cette dotation permet à la Métropole de reverser une part de la croissance de la CVAE, comprise entre 10 et 50 %, aux établissements publics territoriaux et aux communes en fonction de l'importance des charges supportées du fait de la réalisation ou de la gestion d'équipements répondant à un enjeu de solidarité territoriale ainsi que d'autres critères librement déterminés par le Conseil métropolitain.

En 2017, le Conseil de la Métropole a versé une DSIT au profit des EPT, sur la base de 30 % de la croissance de la CVAE, soit une redistribution de 13,9 million d'euros, contre 1,4 million d'euros pour 2016. La différence s'explique par la croissance constatée de la CVAE entre 2017 et 2016 de + 4,2 %.

La Métropole a également la faculté d'établir une dotation de solidarité communautaire en faveur de ses communes les plus défavorisées afin de réduire les inégalités de ressources et de charges. Cette dotation n'a pas été mise en place.

## La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

**Créée le 1<sup>er</sup> avril 2016, cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées entre la Métropole et ses communes membres.** Elle est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacun des conseils municipaux des communes membres de la Métropole.

Elle est présidée par Denis BADRE, Conseiller délégué au budget, Maire de Ville-d'Avray, et le Vice-Président est Emmanuel GRÉGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris chargé du Budget, du Financement et de la Transformation des politiques publiques.

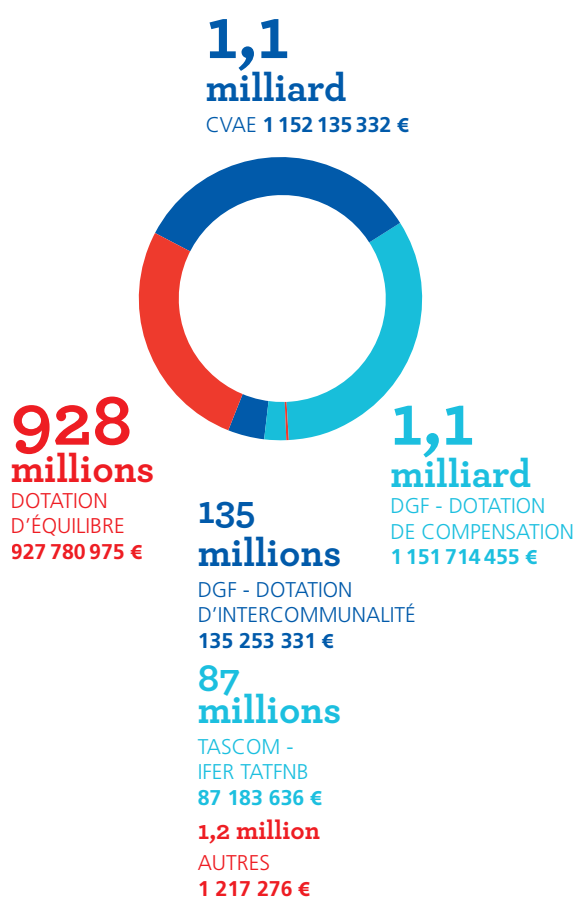
La CLECT métropolitaine a engagé les travaux de recensement, fin 2017, pour prévoir les transferts de charges, issus des délibérations du 8 décembre 2017, sur les compétences aménagement, développement économique et environnement. Aucun transfert de charges n'a eu lieu, en 2017, entre la Métropole et ses communes membres.

## L'observatoire financier métropolitain

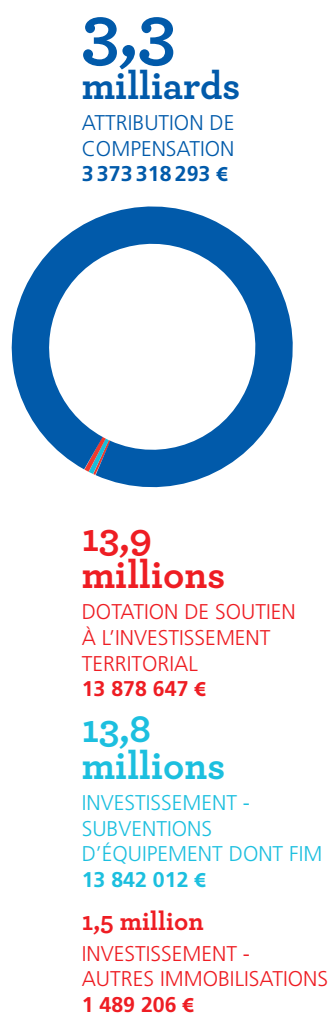
**Un observatoire financier métropolitain détermine les capacités financières et les situations budgétaires** de chaque commune membre de la Métropole et des EPT qui la composent, à partir notamment des revenus de leurs habitants. Sa mise en place est essentielle. Il permet d'identifier les disparités territoriales et de prendre des décisions afin de réduire ces déséquilibres. Ces données sont consultables en Open Data sur le site internet de la Métropole. **[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)**



## RECETTES 2017



## DÉPENSES 2017





10 février 2017

Engagement de 4 millions d'euros pour le développement du service Vélib' Métropole qui s'élargit à 400 stations en dehors de Paris.



du 24 avril au 9 mai 2017

Organisation des « Rencontres de l'innovation » dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », pour permettre aux start-ups d'intégrer les groupements candidats.

8 juin 2017

Création de la plateforme « Grand Paris Métropole Tech » qui rassemble la communauté des acteurs de l'innovation.

du 15 au 17 juin 2017

Participation de la Métropole du Grand Paris au salon Viva Technology, à Paris.

02/17

03/17

05/17

06/17

07/17



du 14 au 17 mars 2017

Participation de la Métropole du Grand Paris au « Marché International annuel des Professionnels de l'Immobilier » (MIPIM), à Cannes.



9 mai 2017

Visite de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses, permettant d'acter une participation financière de 2,5 millions € pour soutenir le projet de réouverture de cet affluent de la Seine, enterré depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



6 juillet 2017

Organisation du forum « Objectif baignade » qui a réuni l'ensemble des acteurs du territoire pour rendre la baignade à nouveau possible.



13 septembre 2017

Attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris pour 2024. La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique (CAO) qui accueillera des épreuves de natation.

10/17

09/17

5 octobre 2017

Organisation du Grand Paris circulaire, le rendez-vous annuel de référence sur l'économie circulaire.



18 octobre 2017

Proclamation des lauréats d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » au Pavillon Baltard en présence de 2000 personnes.

12/17



du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2017

2<sup>e</sup> concours des miels de la Métropole du Grand Paris, qui récompense les producteurs locaux et favorise la biodiversité.

# Depuis janvier 2016, une métropole en action(s)

du 1<sup>er</sup> décembre 2017  
au 4 mars 2018

Exposition des projets lauréats d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » au Pavillon de l'Arsenal

du 6 au 8 décembre 2017

Participation de la Métropole du Grand Paris au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI), à Paris.

# Inventons la Métropole du Grand Paris – Édition 1

La première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », co-organisée avec l'État et la Société du Grand Paris, a été la plus grande consultation menée en Europe en matière d'aménagement et d'urbanisme. Elle a généré 7,2 milliards d'euros d'investissements privés et 2,6 millions de m<sup>2</sup> à construire. La mobilisation exceptionnelle et l'audace des acteurs de l'innovation et de l'aménagement a contribué à placer la Métropole parmi les plus innovantes au monde.



## LES MEILLEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère déléguée auprès du Président, est en charge d'« Inventons la Métropole du Grand Paris ». **Cet appel à projets urbains et innovants a permis aux communes de la Métropole d'identifier et de sélectionner les meilleurs projets de développement urbain.** Les sites proposés à la consultation, destinés à être cédés, offrent des terrains et bâtiments variés répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les équipes candidates, composées d'architectes, de promoteurs, d'investisseurs, d'utilisateurs, de start-ups, de chercheurs, d'associations ou de PME, ont proposé des projets urbains ou de construction, adaptés à ces terrains.

L'appel à projets a été organisé en deux phases : une première phase, destinée à sélectionner trois à quatre candidats par site qui ont été admis à présenter une offre, et une seconde phase durant laquelle les candidats finalistes ont remis leur offre.

Les projets ont été sélectionnés en vue de leur réalisation effective, à court ou moyen terme, dans le cadre d'un transfert de droits pouvant consister en une ou plusieurs ventes ou en la conclusion d'un contrat constitutif de droits réels (bail à construction, bail emphytéotique administratif, etc.).

Les sites sélectionnés pour la première édition d'« Inventons la Métropole » ont été dévoilés au Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne, le 10 octobre 2016. L'appel à projet était lancé.

Dès le mois de janvier 2017, 420 candidatures ont été déposées au siège de la Métropole du Grand Paris. Ce chiffre annonçait déjà l'engouement pour ce projet ambitieux de la Métropole. Dès le mois suivant, 3 ou 4 candidats par site étaient retenus pour passer à la seconde phase du concours.

Au mois de juillet, les candidats finalistes formaient une file d'attente de plusieurs dizaines de mètres dans la rue, pour déposer leur offre à l'accueil du siège de la Métropole. Durant tout le mois de septembre, les jurys ont auditionné les candidats pendant près de 200 heures. C'est à nouveau au Pavillon Baltard, le 18 octobre 2017, que Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris, Michel CADOT, préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Philippe

YVIN, président du directoire de la Société du Grand Paris, ont dévoilé la liste des lauréats des 51 sites de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Plus de 2 000 personnes étaient présentes pour la proclamation des résultats de cette première édition.

DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS POUR LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLÉ.

Les lauréats de la première édition sont réunis sur scène avec Patrick OLLIER et Anne HIDALGO

|  |   |   |  |  |  |   |
|--|---|---|--|--|--|---|
| ACNAN<br>RUE<br>Civivis Projets  | 18 - TRIANGO<br>CONDES - TRIANGLE DE GONESSÉ<br>Bouygues Immobilier Investissements                     | 21 - COEUR DE VILLE<br>JAMES-BRYANNE COEUR DE VILLE<br>Quartiers  | 29 - NOÛY-LE-SEC - POINTE DE BONFOY -<br>TRIANGULE OUEST<br>Snamcity Île-de-France   | 34 - LE LAB 21<br>BOISSY-SOUS-LAUNAY - RUE DE LA COMMUNE DE PARIS<br>(ZAC DE L'INDOUCOUC - LOT C2A)<br>Alsea | 43 - TERRE D'EAUX<br>SEVRES - TERREINS MONTECLAIR<br>Lacoury Île-de-France                         | 49 - DÉMONSTRATEUR METROPO<br>VIERZY-SUR-SEINE - POLE GAURE DE<br>Lacoury Île-de-France       |
| MAISON DU PEUPLE<br>RUE - MAISON DU PEUPLE<br>RUE  | 19 - OM<br>SEY-LES-MOULINIAUX - ZAC LÉON BLUM<br>(LOT 1)<br>Kordec                                      | 23 - BAACON SUR MARNE<br>MARNE EUROPE - VILLESUR-MARNE<br>Compagnie de Phéobourg                            | 30 - PHOENIX<br>PANTIN - TERREAU ASP<br>Demimieu Bost Immobilier   | 37 - INF IN VIVO<br>RUE ANAÏMOU - JEAN JAILLÉS<br>OCOL - Groupe Globe  | 44 A - PERCS EN SCÈNE<br>TRIASLORET - PONT DE BUNGELO - LOTS 1 & 2<br>Lacoury Île-de-France        | 50 - VILLAGE BONGARDE<br>VILLENOVE-LE-CAILLON -<br>QUARTIER DE LA BONGARDE<br>Sagepim Habitat |
| LES MONTFERRÉL<br>RUE  | 17 - PASSELLES<br>ZOUVEILLE-LE-FORT - TERRAIN MÉDAL<br>Eliège Immobilier Île-de-France                  | 24 - ESPACES IMAGINAIRES FERTILES<br>MONTREUIL - RECONVERSION DE L'USINE SF<br>Bouygues Immobilier - Ulysse | 31 - LE SPORT LA NATURE ET LE BOIS<br>POUR REMPLACER LA VOIEURE ET LE 8 ETON<br>SARVOY - PARIS - PORTS BRANCON<br>Woodvent SAS | 38 - GRAND BASSON<br>SAINT-DENIS - ANCIENNE PISCINE MUNICIPALE<br>CST/PLACE - BATS 1                         | 44 B - FAUCONNÉ METROPOUSAIN<br>TRIASLORET - PONT DE BUNGELO - LOT 3<br>Véhic Immobilier Résidence | 51 - PLEIN & VIVE<br>VIERZY-SUR-SEINE - JAC CHÉRIEN<br>Lacoury Île-de-France                  |
| SECURITE METROPOUSAIN<br>RUE - SECURITE METROPOUSAIN<br>RUE - SECURITE METROPOUSAIN<br>RUE | 16 - L'HOSPITALITE - UN SIGNAL DANS LA VILLE<br>LE SEIN-LE-BOIS - SECURITE DE LA GARE<br>Atraco-Cogedim | 25 - RESSOURCES FOR<br>BOISSY-SOUS-LAUNAY - SITE DE L'ARMES RECICLÉ<br>Paris Sud Aménagement                | 32 - YFACO<br>PARIS - POINTE DE LAINE-CHEN<br>BNP Paribas Real Estate  | 39 - LES LUMIÈRES PÉRYES<br>SAINT-DENIS - SECURITE PÉRYES<br>Sagepim Diversité Habitat                       | 45 - V O P<br>VANCREUSEN - TERRAIN TYS DE MANON<br>ADIM Paris Île-de-France                        |   |
| LAURENCE<br>RUE  | 12 - TOUR HORIZON<br>COMBOUCHEMONT - CANAL EUROPE (TOUR K)<br>Bouygues Immobilier - Ulysse              | 19 - LA FABRIQUE DES CULTURES<br>LA COURNOUVE - ESCALE HONDRIENNELLE<br>BARCOCK<br>Compagnie de Phéobourg   | 33 - LA GRANDE COOD<br>PARIS - 29 RUE DU SOLÉIL<br>Des Clics et des Colères  | 40 - ESPACES LIBRES<br>SAINT-DENIS - MARCHÉ AUX PUCIEL -<br>CAP SAINT-DENIS<br>Revelis                       | 46 - LES VENGERS FÉNELON<br>WILLY-COERS - CENTRE VILLE - FERRON<br>Dyde                            |   |
| AUX CYCLES<br>RUE - BCD PÉRIC GUEST<br>RUE   | 13 - VIVA VIVAR<br>EVRY - GENOPIQUE<br>Lacoury Île-de-France  | 20 - GRANDS USAS<br>LES USAS - PORT DE ROMAINVILLE<br>Clere   | 34 - LE CERCE<br>PARIS - ZAC PAUL BOURGOT<br>Pichet  | 41 - SANDREY VILLAGE<br>SANDREY - COEUR DE VILLAGE EN PARADISE<br>Pichet - Scelvin                           | 47 - CÔRRAIS EN COMMUN<br>VIEUX-PARIS - TERRAIN BERT<br>Pichet - Scelvin                           |   |
| SARLET - COEUR DE QUARTIER<br>ROSE CARLÉ<br>RUE - Dupont                                   | 14 - SAINT-MAKES-LAS<br>GONNEVILLE - QUARTIER DU LITH-COUES<br>Compagnie de Phéobourg                   | 27 - RÊVES N° SEVRES<br>NOUÏRY-SUR-MARNE - PLAZANCE SUR MARNE<br>Sagepim                                    | 35 - URBAN VALLEY<br>PÉREYRÉTS-TROUS - D'ARTRES WORD<br>(POLE GAURE)<br>Alsea  | 42 - À LA CROISÉE DES SÈCÈRES<br>SCAVAY - PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE<br>ET ABRONIS<br>Néoland                | 48 - CAMPUS HORIZON<br>VILLENUEVE - LA REDOITE DES HAUTES BRUYÈRES<br>Sagepim                      |   |



## UN ÉVÉNEMENT DE GRANDE AMPLEUR

Projets immobiliers, bâtiments tertiaires, zones de loisirs, espaces verts, sites sportifs, lieux culturels... Les lauréats de l'appel à projets «Inventons la Métropole du Grand Paris» vont transformer la Métropole. Répartis sur l'ensemble du territoire, ils valorisent des sites à fort potentiel de développement et constituent de nouvelles opportunités pour les habitants du Grand Paris. Ils sont des marqueurs forts de la transformation de la Métropole et de ses ambitions pour les décennies à venir.

L'innovation réside également dans la capacité des projets à s'adapter aux caractéristiques du territoire métropolitain. Certains composent avec de fortes contraintes sur des sites en renouvellement urbain. D'autres répondent aux attentes des habitants avec des installations culturelles et sportives. En outre, 13 hectares d'espaces verts supplémentaires verront le jour.

L'appel à projets s'articule également avec l'autre grand chantier en cours, le Grand Paris Express. Un tiers des sites est localisé à proximité immédiate d'une future gare du nouveau métro. La Caisse des Dépôts et Consignations et le Commissariat Général à l'Investissement, partenaires privilégiés de la consultation, apporteront 200 millions d'euros pour la mise en œuvre de ces projets.

## LE SUCCÈS DE LA DÉMARCHÉ

Le succès de cette démarche, permise par la mobilisation sans précédent des maires, des opérateurs privés, des investisseurs et des concepteurs démontre que la Métropole du Grand Paris produit, après seulement deux ans d'existence, des signaux concrets et lisibles de son action et devient un pilier principal du rayonnement et de l'attractivité du pays. Face à ce succès et à la dynamique permise par cet appel à projets, forte des enseignements de la première édition et confiante du talent des professionnels de l'immobilier, **la Métropole du Grand Paris a engagé sans délai une deuxième édition.**

Le calendrier reste le même que celui de la première édition : phase de candidatures d'ici fin juillet 2018, jurys pour une première sélection des candidats en septembre, engagement de la seconde phase d'octobre 2018 à février 2019 et jurys de sélection des lauréats en mai 2019.

- 51 PROJETS LAURÉATS
- 50 000 EMPLOIS CRÉÉS
- 7,2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS
- 13 HA DE NATURE EN VILLE SUPPLÉMENTAIRES

# Le projet olympique

L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris pour 2024, 100 ans après les JO de Paris de 1924, c'est la victoire de la France et de tous ceux qui ont travaillé sans relâche à convaincre nos interlocuteurs internationaux de la qualité de notre candidature.

Au cœur de cette équipe, la Métropole du Grand Paris, membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) 2024, partage l'immense fierté et l'immense responsabilité d'avoir construit cette victoire collective.

AUJOURD'HUI, UN NOUVEAU DÉPART EST LANCÉ : PORTER LE PROJET OLYMPIQUE POUR EN FAIRE UN ÉVÉNEMENT MONDIAL, MAIS AUSSI UNE RÉALISATION RESPONSABLE ET OUVERTE À TOUS.



SITE HÔTE

## CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO)

**La Métropole est maître d'ouvrage du projet du Centre Aquatique Olympique (CAO), du franchissement piéton et du projet d'aménagement d'ensemble de la Plaine Saulnier.**

Ce projet d'envergure est piloté par Laurent RIVOIRE, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, délégué au Développement sportif. Engagée aux côtés de ses partenaires dans le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Métropole du Grand Paris est depuis septembre 2017, date de l'annonce officielle du CIO à Lima, très fortement impliquée dans le travail de maîtrise d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique. Cette compétence lui est reconnue par la loi, pour la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de grands équipements sportifs de dimension nationale ou internationale (article 59 de la loi NOTRe, codifié sous l'article L5219-1 du CGCT).

**Il appartient ainsi à la Métropole de réaliser ou de faire réaliser :**

- la conception de l'équipement ;
- la construction de l'équipement ;
- la reconfiguration de l'équipement après les Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- la maintenance et l'exploitation de l'équipement et du service public qui lui est attaché en phase héritage après 2024.

**Le futur Centre Aquatique Olympique sera implanté sur le site de la Plaine Saulnier, situé sur la commune de Saint-Denis.** Sélectionné dans le cadre de la candidature de Paris 2024, ce site présente une localisation stratégique, compte-tenu de la proximité du Stade de France, du futur village olympique et paralympique, de la bonne accessibilité par la route et les transports en commun, ainsi que de l'intense dynamique de mutation urbaine, d'ores et déjà engagée.

Équipement phare réalisé pour les Jeux, le futur Centre Aquatique Olympique sera relié au Stade de France par un franchissement piéton, ouvrage, inscrit dans le cadre de la candidature Paris 2024, nécessaire à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. À ce titre, la Métropole en assure également la maîtrise d'ouvrage.

Représentation  
du futur CAO à  
titre d'exemple.  
©Paris 2024-  
Populous-Luxigon



**Livrés à l'été 2023, ces deux ouvrages seront complétés en 2024 par des équipements et des aménagements provisoires**

– dont trois bassins démontables – implantés sur le site et nécessaires à l'organisation des Jeux. Après les Jeux, le Centre Aquatique Olympique laissera un héritage significatif et durable sur le territoire en termes d'excellence sportive et de pratiques locales accessibles à tous. Levier de développement territorial, il s'inscrit dans un projet d'aménagement d'ensemble du site : la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Plaine Saulnier », dont la Métropole est maître d'ouvrage, dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace métropolitain » et consécutivement à la définition de l'intérêt métropolitain, sur cette même compétence, au Conseil métropolitain du 8 décembre 2017.



## LE TRAVAIL TECHNIQUE ENGAGÉ EN 2017

Conscients de l'enjeu que représente ce projet et de ses contraintes calendaires, **la Métropole du Grand Paris a engagé dès la fin de l'année 2017 un travail technique d'envergure**, en étroite collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, l'État, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO), la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO), les collectivités territoriales – la Ville de Paris, la Ville de Saint-Denis, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune – ainsi que d'autres partenaires incontournables tels que la Comité International Olympique (CIO), la Fédération Internationale de Natation (FINA) et la Fédération Française de Natation (FFN).

**2**

BASSINS  
(50M X 25M  
+ UN DE PLONGEON  
DE 25M X 26M)

**5 000**

PLACES DE TRIBUNE

**+ 3**

BASSINS  
PROVISOIRES  
PENDANT LES JOP



## ACTIONS MISES EN PLACE EN 2017

– **Préparation et lancement de la consultation des marchés d'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique en charge d'accompagner la Métropole dans la conduite du projet du Centre Aquatique Olympique.** L'AMO technique a été désignée en fin d'année 2017; il s'agit d'un groupement mandaté par Algoé, incluant ISC (programmation CAO), Etamine (programmation environnementale) et Citae (BIM), E&Y (modélisations financières), NOX (programmation franchissement). L'AMO juridique a été désignée au début de l'année 2018; il s'agit du cabinet Goutal Alibert & Associés.

– **Préparation et lancement d'une étude urbaine complémentaire sur le site de la Plaine Saulnier, réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec Plaine Commune et la Ville de Paris.** Le groupement mandaté par Une Fabrique de la Ville, incluant l'Agence François Leclercq, Menighetti et Fidal, est en charge de l'étude qui s'est achevée en février 2018. Cette étude a permis de consolider les grands principes urbains du projet d'aménagement et d'établir les scénarios de montage opérationnel de la ZAC.

**LES OUVRAGES SERONT LIVRÉS EN 2023, PUIS COMPLÉTÉS EN 2024 PAR DES ÉQUIPEMENTS PROVISOIRES.**

– **Préparation et lancement de l'étude d'impact pour le projet du Centre Aquatique Olympique et le projet d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier, ainsi que de quatre études environnementales connexes (étude qualité air, étude déplacements, étude biodiversité, étude acoustique et vibratoire).** Ces études sont réalisées en co-maîtrise d'ouvrage avec Plaine Commune et la Ville de Paris. Elles seront finalisées en fin d'année 2018. Les bureaux d'étude en charge des études sont: SEGIC (étude d'impact), BURGEAP (étude qualité air), EGIS (étude déplacements), Naturalia Environnement (étude biodiversité), Acouphen (étude acoustique et vibratoire).

## Les grandes étapes de 2018

- S'agissant du projet du Centre Aquatique Olympique et du franchissement piéton, l'année 2018 verra l'élaboration de l'ensemble des études programmatiques, la préparation et le lancement de la consultation relative au CAO et au franchissement piéton, et le lancement de la concertation préalable au titre du code de l'environnement.
- S'agissant du projet de la ZAC Plaine Saulnier, auront lieu le lancement des études de maîtrise d'œuvre urbaine, des études de montage opérationnel, d'une étude de sécurité et sûreté publique, et la tenue de la concertation préalable relative au projet de ZAC.



# Guichet unique – Choose Paris Region – Welcome to Greater Paris

La décision des électeurs britanniques, en avril 2017 de quitter l'Union Européenne a déjà, et aura encore, des répercussions réglementaires, opérationnelles, financières et économiques.



## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Cette perspective conduit d'ores et déjà, les grandes entreprises financières internationales à Londres, New York, Hong Kong, Pékin, Singapour, Tokyo, etc. à envisager la relocalisation de certaines de leurs activités, notamment financières, dans l'Union Européenne à 27.

**Pour attirer ces activités vers la place financière de Paris, le gouvernement a lancé, le 3 novembre 2016, le guichet unique Choose Paris Region, Welcome to Greater Paris qui réunit six acteurs institutionnels:** Business France, l'agence de développement économique de la région Île-de-France « Paris Région Entreprises » (PRE), la Chambre de Commerce d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, la ville de Paris, l'agence de développement économique et d'innovation « Paris & Co » et la Métropole du Grand Paris. La cellule a pour objet de favoriser et accompagner l'implantation des entreprises en Île-de-France.

Le Guichet unique a pour but d'attirer les entreprises vers la place financière de Paris



## DES MILLIERS D'EMPLOIS POTENTIELS

**Après 18 mois d'activité, le guichet traite près d'une centaine de projets.** Parmi eux, 20 ont abouti en 2017, soit près de 22 % de taux de transformation. Ces chiffres reflètent l'attractivité de la Métropole du Grand Paris dans la compétition qui l'oppose aux différentes capitales européennes pour attirer ces milliers d'emplois directs potentiels.

Les dossiers suivis par le guichet unique touchent principalement le milieu de la finance. Plus de 70 % des projets de 2017 concernent des fintechs, des banques ou des gestionnaires d'actifs. Il s'agit pour beaucoup d'entreprises américaines et britanniques. Grâce à une coordination étroite entre les ministères concernés, la direction du Trésor, et le guichet unique, la France a obtenu en décembre 2017 que l'Autorité bancaire européenne, jusque-là basée à Londres, s'installe en 2019 à Paris. Il s'agit d'un dossier qui exigera un suivi particulier.

Le bilan positif de l'activité de Choose Paris Region, welcome to greater Paris illustre combien la coordination renforcée a permis une prise en charge rapide, précise et efficace de l'ensemble des questions posées par les entreprises, basées à Londres et réfléchissant à une relocalisation dans l'Union Européenne post-Brexit.

# Économie circulaire

La Métropole du Grand Paris a choisi de faire de l'économie circulaire un axe prioritaire de son action en matière de développement économique. Sous l'égide de Xavier LEMOINE, Vice-Président délégué à l'Économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, de nombreuses actions ont été entreprises en 2017 pour concrétiser cet engagement.



## POUR UNE CULTURE COMMUNE

Afin de développer une culture et une approche commune de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain, le réseau métropolitain des référents de l'économie circulaire – le « G142 » a été constitué. Cette instance rassemble pour chacune des 131 communes et chacun des 11 Établissements Publics Territoriaux (EPT) de la Métropole, un référent élu et un référent technique. **Ce réseau de référents a pour objectif de participer à l'élaboration de la stratégie et des activités d'économie circulaire sur le territoire métropolitain.** En 2017, ils se sont réunis lors de deux séances plénières et ont suivi deux cycles de formation sur les enjeux de l'économie circulaire au niveau territorial.

Un groupe de travail permanent « Économie circulaire » a également été mis en place afin de définir les priorités métropolitaines dans ce domaine. Il réunit 10 conseillers métropolitains de toutes sensibilités politiques et une dizaine d'experts. Ils ont participé à 7 séances de formation et de travail, et réalisé 4 visites - le site de remanufacturing de RENAULT, le port de production de CEMEX, le site d'agriculture urbaine de CULTICIME et le chantier de curage de NEOM - afin de rencontrer *in situ* des acteurs de l'économie circulaire.

Le rendez-vous de référence de l'économie circulaire



## LE GRAND PARIS CIRCULAIRE

Le 5 octobre 2017, **la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont coorganisé la première édition du « Grand Paris Circulaire »** au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux. Près de 650 participants ont assisté à cet événement qui a vocation à devenir un rendez-vous métropolitain annuel de référence sur l'économie circulaire. Près d'une trentaine d'intervenants ont débattu des enjeux de l'économie circulaire dans le BTP, des grands chantiers d'aménagement urbain sur le territoire et des filières de réemploi. Un temps a également été consacré aux Métropoles internationales pour dresser un panorama des différentes politiques menées à cet échelon territorial. Enfin, les 10 projets sélectionnés parmi la cinquantaine d'initiatives ayant répondu à l'appel à projets de la Métropole ont été présentés par les porteurs de projets. Pour que l'événement soit un lieu d'échange et de rencontre, un village des exposants était installé, permettant à d'autres acteurs du territoire d'exposer leurs activités exemplaires pendant la journée. Enfin, parce que l'économie circulaire est source de création, les espaces de circulation ont accueilli une exposition afin de sensibiliser au réemploi via l'art et l'esthétique. Les artistes exposés ont travaillé à partir de matériaux dit « non nobles », transformant des déchets en œuvres d'art. À l'occasion du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017, Xavier LEMOINE a été élu Vice-Président délégué à l'Économie circulaire, à l'Économie collaborative et à l'Économie sociale et solidaire.

# Innovation et numérique

L'année 2017 a vu émerger une stratégie numérique originale, sous l'égide de Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente.



## LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Les Explorateurs du Numérique constituent un premier dispositif de recherche-action conçu en 2017 puis lancé en 2018. **C'est un programme d'accompagnement à la transition numérique des collectivités** du territoire métropolitain, par l'accompagnement de 35 projets innovants portés par les communes et les Établissements Publics Territoriaux (EPT). Le programme fait monter en compétence les agents des collectivités porteurs de ces projets, à travers des échanges, des créations de synergies, la découverte de lieux et d'acteurs inspirants. Dans l'objectif de promouvoir l'écosystème de l'innovation numérique du Grand Paris et d'intégrer des innovations dans ses politiques et projets, **la Métropole a créé Grand Paris Métropole Tech lors du salon VivaTechnology 2017**. Il s'agit d'une plateforme rassemblant une communauté de plus de 900 acteurs de l'innovation et d'un outil pérenne, qui permet à ses membres de bénéficier d'un réseau, pour créer du lien, échanger, inventer et se développer, sur le territoire métropolitain.

## MEET-UP

Depuis lors, la Métropole du Grand Paris œuvre à la mise en relation de ces acteurs avec les porteurs publics et privés d'expérimentations sur le territoire métropolitain. **Dans le cadre de l'appel à projets d'urbanisme et d'architecture « Inventons la Métropole du Grand Paris », 4 meet-ups ont été organisés** pour permettre à des centaines de start-ups de rencontrer les groupements finalistes de chacun des 57 sites, et pour certains, de les intégrer. Du 24 avril au 9 mai 2017, ces rencontres ont eu lieu dans 4 départements du territoire métropolitain :

- le 1<sup>er</sup> meet-up s'est tenu lundi 24 avril 2017 à Montreuil autour des thèmes « programmation culturelle, gestion et animation de tiers-lieux », à l'invitation de Patrice BESSAC, Maire de Montreuil, et de Gérard COSME, Président d'Est Ensemble ;
- le 2<sup>e</sup> meet-up a eu lieu le 26 avril 2017 à Issy-les-Moulineaux autour des thèmes « mobilités innovantes et bâti intelligent », à l'invitation d'André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Vice-Président à la Stratégie économique de la Métropole ;
- le 3<sup>e</sup> meet-up s'est déroulé le 3 mai 2017 au Pavillon de l'Arsenal à Paris autour des thèmes « participation citoyenne et innovation dans la logistique », à l'invitation d'Anne HIDALGO, Maire de Paris, première Vice-Présidente de la Métropole ;
- le 4<sup>e</sup> meet-up a eu lieu le 9 mai 2017 à Ivry-sur-Seine autour des thèmes « santé, autonomie, éducation et formation », à l'invitation de Philippe BOUYSSOU, Maire d'Ivry-sur-Seine.

Cette action illustre la volonté de la Métropole du Grand Paris d'utiliser le numérique comme moyen pour construire une Métropole d'intelligence(s) résiliente, attractive, inclusive et participative.



Échanges entre acteurs de l'innovation lors d'un meet-up

# Salons de l'immobilier

La Métropole du Grand Paris était présente au Marché International Annuel des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI).



## MIPIM

Le MIPIM s'est tenu du 14 au 17 mars 2017, à Cannes. **La Métropole du Grand Paris, présente pour la première fois sur ce salon d'envergure internationale, a enregistré une affluence record** : visiteurs, investisseurs, aménageurs, architectes, ou encore élus des collectivités et représentants d'autres métropoles étrangères se sont succédés sur son stand. L'occasion, pour les élus et les équipes de la Métropole du Grand Paris, de poursuivre la promotion d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*», la plus grande consultation d'urbanisme et d'architecture à l'échelle européenne, et de défendre la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Plusieurs conférences ont été animées par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, accompagné notamment d'Éric CESARI, Vice-Président à l'Immobilier d'entreprises et aux Quartiers d'affaires, de Laurent RIVOIRE, Vice-Président au Développement sportif, de Sylvain BERRIOS, Vice-Président la Gestion des milieux aquatiques et à la Prévention des inondations, de Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère métropolitaine déléguée auprès du Président pour «*Inventons la Métropole du Grand Paris*», et de Jacques JP MARTIN, Président de la commission «*Projet métropolitain*».

De g. à d.  
Valérie MAYER-  
BLIMONT,  
Patrick OLLIER  
et Éric CESARI,  
au MIPIM 2017



Deux semaines après la publication des 164 groupements retenus sur les 57 sites de la première phase de la 1<sup>re</sup> édition d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris*», le MIPIM a ainsi permis aux groupements de multiplier les rencontres auprès d'investisseurs et des start-ups innovantes, afin de renforcer leurs équipes, avant la remise des offres finales en juillet 2017.



## SIMI

La Métropole du Grand Paris était présente au SIMI les 6, 7 et 8 décembre 2017. Ce rendez-vous incontournable de l'immobilier d'entreprise a été l'occasion de **promouvoir les 51 équipes lauréates d'«*Inventons la Métropole du Grand Paris – Édition 1*»**.

Le SIMI est le rendez-vous d'affaires des professionnels, le lieu idéal pour créer des contacts. C'est l'événement de référence pour les acteurs de l'industrie immobilière en France. Il rassemble pendant trois jours plus de 28 000 professionnels et 450 sociétés et collectivités, représentant l'intégralité de l'offre immobilière et foncière.

Le stand de la Métropole du Grand Paris a mis à l'honneur les établissements publics territoriaux et les communes qui la composent. Il a été animé par un riche programme de conférences présentées par des élus, des lauréats de l'appel à projets et des architectes.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement, de développement économique, d'attractivité et notamment d'immobilier d'entreprises, la Métropole a fait de sa présence sur ce salon une opportunité pour faire découvrir aux investisseurs français et étrangers les projets qui feront émerger de nouveaux modèles urbains.

# Centres-villes vivants

La Métropole du Grand Paris a pour mission d'améliorer la vie quotidienne de ses habitants et de parvenir au rééquilibrage territorial. C'est pourquoi elle a lancé une initiative pour revitaliser les centres-villes.

La revitalisation des centres-villes est une priorité



## FÉDÉRER, ÉCHANGER, MOBILISER

Or le constat qui s'impose trop souvent est celui de la dévitalisation progressive de certains centres-villes, du fait de plusieurs facteurs : concurrence des grandes surfaces et du e-commerce, installation de commerces ou de services de proximité trop peu diversifiés, problématique d'accessibilité et de stationnement, renchérissement des loyers des baux commerciaux...

La Métropole du Grand Paris s'est saisie de la question en lançant l'initiative « centres-villes vivants », le 18 mai 2017, afin de **fédérer l'ensemble des acteurs métropolitains, privés comme publics, et de favoriser la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques et la mobilisation d'expertises.**

Un groupe de travail a été installé le 31 août 2017 par Patrick OLLIER, avec l'appui des agences d'urbanisme (APUR et IAU), afin de réfléchir aux modalités d'intervention de la Métropole pour aider les communes qui le souhaitent à revitaliser leur centre-ville.

Le groupe de travail a rassemblé une soixantaine de personnes : des Maires ou leurs représentants, des agences d'urbanisme, des représentants des chambres consulaires, des établissements et opérateurs de l'État et des acteurs des centres-villes.

## GROUPE DE TRAVAIL

**Entre les mois de septembre et décembre 2017, le groupe s'est réuni à 4 reprises sur les thèmes suivants :**

- « qu'est-ce qu'un centre-ville vivant ? » ;
- « quels outils la Métropole doit-elle mettre en place pour aider les communes qui le souhaitent à revitaliser leurs centres-villes ? » ;
- « quels appels à projets pour contribuer à revitaliser durablement les centres-villes ? » ;
- réunion de clôture.

**Ces réunions ont permis au groupe de travail d'arriver aux conclusions suivantes :**

- pour créer ou renforcer un centre-ville vivant, il est nécessaire de développer une stratégie d'actions coordonnées, qui combine usages et embellissements, qui intègre les temporalités de la vie urbaine et qui recourt aux nouveaux outils numériques pour développer de nouveaux services ;
- cette stratégie peut se déployer à la fois dans les espaces publics, les commerces et les équipements, mais aussi dans les bâtiments publics et privés.

## STRATÉGIE TRANSVERSALE ET GLOBALE

Cela implique une stratégie transversale, conciliant commerce et artisanat, aménagement et espace public, équipements publics, places de stationnement, culture et animation ainsi que logement et habitat (renouvellement, diversification et requalification). Cela nécessite également une stratégie globale associant tous les acteurs, publics comme privés, commerçants, associations, services techniques, bailleurs, copropriétés privées...

La méthode retenue consiste à coordonner l'intervention des différents partenaires institutionnels afin de simplifier

les démarches des communes, à améliorer la connaissance des situations des centres-villes et des polarités sur le territoire, et à construire un partenariat de projets avec les communes volontaires.

**Le programme sera officiellement lancé en janvier 2018 avec 3 volets d'actions complémentaires :**

- un « pacte métropolitain centres-villes vivants » ;
- un observatoire des centres-villes ;
- un appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants ».

**LES PRÉCONISATIONS  
DU GROUPE DE TRAVAIL  
SERONT MISES EN ŒUVRE  
EN 2018.**

# Logistique métropolitaine

Axe majeur de l'action métropolitaine, la logistique urbaine doit contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.



## PRÉPARER LA LOGISTIQUE URBAINE DU FUTUR

**Il faut entendre par logistique urbaine métropolitaine, toutes les prestations concourant à une gestion optimisée des flux de marchandises en milieu urbain.** Le cœur de cet enjeu réside dans la problématique des premiers et derniers kilomètres, tout en ne se résumant pas à cela.

Ce domaine constitue un défi à de multiples échelles : c'est un service aux habitants, entreprises et artisans des communes, c'est la source de nombreux emplois à l'échelle de la Métropole, et c'est aussi un « maillage » du territoire par ses infrastructures. Concurrencée par d'autres secteurs économiques pour l'occupation du foncier dans la zone dense, la logistique nécessite, pour se développer en ville, un véritable portage politique. En matière de cadre de vie et d'environnement, elle a des impacts sur la qualité de l'air, les nuisances sonores et la congestion urbaine. Elle doit sans cesse se réinventer pour s'adapter aux nouveaux modes de vie et nouveaux usages. Les évolutions rapides, comme le développement du e-commerce, exigent de préparer la logistique urbaine du futur. Mais il n'existe pas à ce jour, d'autorité organisatrice du transport de marchandises à l'instar de ce qui prévaut pour le transport de personnes. La Métropole du Grand Paris constitue donc une échelle de gouvernance permettant de répondre aux défis logistiques

La complexité de la logistique urbaine va être renforcée d'ici 2020



qui se renforceront d'ici à 2020 avec la mise en chantier du Grand Paris Express, l'accueil des grands événements (Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024), la croissance du e-commerce et la revitalisation des centres-villes.

## LE GROUPE DE TRAVAIL

Installé le 31 août 2017 par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, le groupe de travail « Logistique métropolitaine » avait pour objectif d'identifier des actions prioritaires. Entre septembre et décembre 2017, **il s'est réuni à 5 reprises, avec près d'une quarantaine de participants par session**, sous le pilotage et l'animation de Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président délégué à la Logistique métropolitaine, Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy, Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire de Paris, Claude SAMSON, Président de l'AFILOG et avec l'appui des agences d'urbanisme, APUR et IAU, partenaires de la démarche.

## MESURES PRIORITAIRES

L'ensemble des acteurs mobilisés ont identifié douze mesures prioritaires pour contribuer à l'amélioration de la logistique des marchandises dans l'aire métropolitaine et ainsi préparer un « Pacte pour une logistique métropolitaine ».

**Ces douze mesures sont organisées autour de quatre axes principaux :**

- optimiser les flux et les livraisons ;
- favoriser la transition des flottes vers des véhicules à faibles émissions ;
- valoriser l'intégration des fonctions logistiques dans l'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- le consomm'acteur, un maillon facilitateur de la chaîne logistique.

## MISE EN ŒUVRE

**C'est une démarche volontariste de la part des communes et des territoires de la Métropole**, qui conservent les leviers de la mise en œuvre des actions en faveur de la logistique. Le Pacte laissera une place importante à l'innovation, à l'expérimentation pour des actions très opérationnelles, mises en œuvre par les acteurs de la logistique déjà impliqués ou à venir. Un partenariat avec des organismes de recherche reconnus permettra d'accompagner la démarche.

Les mesures et les axes du futur Pacte pour une logistique métropolitaine ont été présentés au Bureau métropolitain, le 21 décembre 2017. Son adoption par le Conseil métropolitain devrait avoir lieu avant l'été 2018, afin de permettre sa signature et donner ainsi le coup d'envoi aux travaux sur les modalités de mise en œuvre des douze mesures.

**200**

MILLIONS DE TONNES DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES CHAQUE ANNÉE EN ÎLE-DE-FRANCE

**90 %**

DU TONNAGE DE CES MARCHANDISES EST TRANSPORTÉ PAR ROUTE

**4,4**

MILLIONS DE MOUVEMENTS DE MARCHANDISES CHAQUE SEMAINE EN ÎLE-DE-FRANCE

dont

**62%**

sur le territoire de la Métropole du Grand Paris

**400 000**

EMPLOIS SALARIÉS EN ÎLE-DE-FRANCE



# Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

À la suite des inondations de 2016, la Métropole du Grand Paris s'est saisie par anticipation de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

## DES ACTIONS SIGNIFICATIVES

Sous la coordination de Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés et Vice-Président de la Métropole délégué à la Gestion des milieux aquatiques et à la Prévention des inondations, la Métropole a engagé des actions concrètes, tout au long de l'année 2017.

Elle a financé et co-organisé avec le syndicat mixte Marne Vive le forum « **Objectif baignade** » qui s'est tenu le 6 juillet 2017, en présence de tous les acteurs du territoire. Cette journée de débats, de rencontres et de retours d'expérience a permis de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, pour faire de cet objectif une réalité concrète pour la Métropole du Grand Paris.

Comment concilier désirs d'eau vive et qualité de l'eau ? Où en est-on sur la qualité de nos rivières et de nos fleuves métropolitains ? Comment adapter nos politiques publiques ? Pour conclure le débat autour de ces questions, Sylvain BERRIOS a déclaré : « La baignade est un objectif populaire, festif, technique, industriel et de sécurité, qui nous rassemble ». Cinq sites de baignade sont déjà prévus pour les années à venir, dont le canal de la Villette à Paris dès 2017.

La désimperméabilisation des sols et la préservation des zones tampons et des zones humides sont également au cœur des priorités stratégiques. **La Métropole du Grand Paris s'est engagée dans la réouverture de la Bièvre sur les communes**

Les élus rassemblés près de la Bièvre



**d'Arcueil et Gentilly**, afin de redonner sa vocation naturelle à ce cours d'eau enterré depuis près d'un siècle et en confirmant l'engagement pris par le Président OLLIER d'apporter à ce projet 2,5 millions d'euros sur 3 ans.

## FONDS DE CONCOURS INONDATIONS

**En 2018, un fonds de concours d'1 million€ est débloqué au bénéfice des communes sinistrées par les inondations** liées aux crues. Il a vocation à financer la réalisation ou la remise en l'état d'un équipement endommagé en raison des inondations, ainsi que le nettoyage des déchets accumulés par les crues.

## LES PERSPECTIVES POUR 2018

- Lancement du marché pour la définition du système d'endiguement sur le territoire de la Métropole du Grand Paris ;
- organisation d'une réunion avec l'ensemble des entités compétentes en matière de GEMAPI sur le bassin de la Seine ;
- identification et contribution aux projets de renaturation et réouverture de cours d'eau ;
- soutien aux démarches SAGE et contrats de bassin.

# Qualité de l'air

Dans le cadre des délégations de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie environnementale et au Développement des réseaux énergétiques, et de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-Président délégué aux Mobilités et circulations douces, la Métropole agit concrètement pour la qualité de l'air.



**5 000 €**  
DE SUBVENTION  
PAR VÉHICULE

**330 000 €**  
DÉJÀ VERSÉS

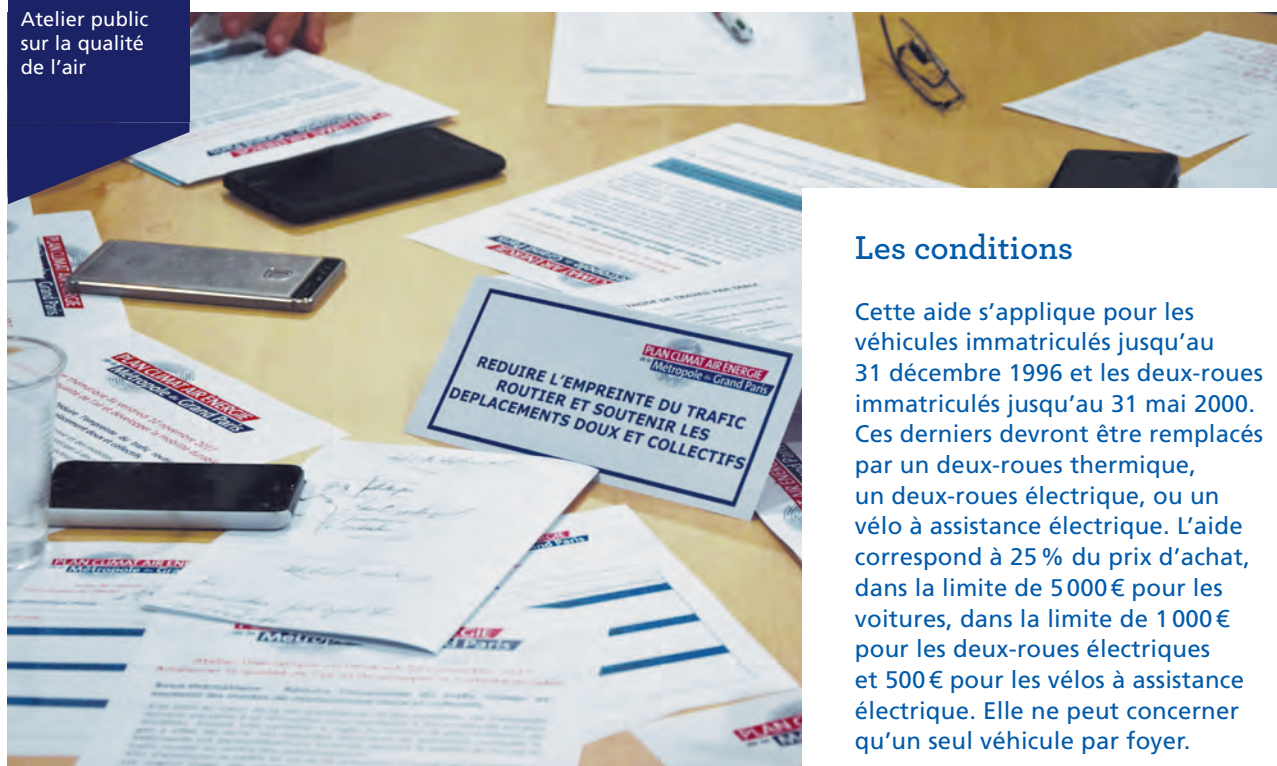
## MÉTROPOLE ROULE PROPRE !

Une mesure a été mise en place pour aider ses habitants à rouler proprement. Chaque métropolitain qui en fait la demande peut recevoir jusqu'à 5 000 € pour échanger son ancien véhicule polluant contre un véhicule « propre » (électrique, hydrogène, hybride essence ou gaz naturel pour véhicules).

**En 2017, le dispositif « Métropole roule propre ! », est entré dans sa phase opérationnelle. Depuis sa mise en place, près de 300 particuliers ont contacté la Métropole pour en bénéficier, dont 250 en 2017.**

Après analyse, 71 dossiers ont été instruits favorablement dont 69 en 2017, pour un montant total de 329 921,94 € de subventions accordées aux habitants de 33 communes de la Métropole du Grand Paris.

Atelier public sur la qualité de l'air



## Les conditions

Cette aide s'applique pour les véhicules immatriculés jusqu'au 31 décembre 1996 et les deux-roues immatriculés jusqu'au 31 mai 2000. Ces derniers devront être remplacés par un deux-roues thermique, un deux-roues électrique, ou un vélo à assistance électrique. L'aide correspond à 25 % du prix d'achat, dans la limite de 5 000 € pour les voitures, dans la limite de 1 000 € pour les deux-roues électriques et 500 € pour les vélos à assistance électrique. Elle ne peut concerner qu'un seul véhicule par foyer.



## OBSERVATOIRE MONDIAL DES VILLES POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

L'année 2017 a été marquée par la création d'un Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air (Global Urban Air Pollution Observatory - GUAPO), avec la Ville de Paris, et l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cet outil fait suite au premier sommet mondial des villes pour la qualité de l'air Cities for Air du 27 juin 2016. **L'Observatoire a pour objectif de favoriser l'échange et la diffusion de meilleures pratiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, et de constituer un lieu de veille sur les innovations techniques et réglementaires.**

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris a été lauréate de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », lancé par le ministère de l'Environnement en juin 2015. Elle porte ce projet en partenariat étroit avec les établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre, ainsi que les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et la Ville de Paris. Avec la signature de la convention, le 22 novembre 2017, la Métropole du Grand Paris s'est engagée à

mener les études de préfiguration d'une zone à basses émissions à l'échelle de l'intra-A86, dans le cadre d'une démarche de concertation avec tous les acteurs concernés.

Après avoir adhéré à l'association Airparif et signé une convention pluriannuelle de travail le 13 décembre 2016, l'année 2017 a marqué le début de la construction d'un programme de travail. Dans ce cadre, la Métropole a apporté une participation à hauteur de 150 000 €, qui lui a permis de participer au dispositif de surveillance de la qualité de l'air, de bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), et de soutenir le lancement du projet AIRLAB (plateforme d'échange et d'expérimentation en vue d'apporter des solutions à la diminution de la pollution de l'air).

## VÉLIB' MÉTROPOLE

**La Métropole du Grand Paris définit et met en œuvre des programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique.**

Le service Vélib', en place depuis 2007, ayant permis le développement de la pratique du vélo, il est apparu opportun de l'étendre à tout le territoire de la Métropole du Grand Paris. La mise en place d'un service public de vélos

1400

STATIONS  
DONT 400  
EN DEHORS DE PARIS

37

NOUVELLES COM-  
MUNES ADHÉRENTES

4

MILLIONS D'EUROS  
DE FINANCEMENT/AN

en libre-service à l'échelle métropolitaine témoigne de la volonté des maires et de la Métropole de répondre aux enjeux d'attractivité, de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, et de mobilité durable.

C'est la raison pour laquelle le Bureau métropolitain du 5 décembre 2016 a donné son accord de principe unanime pour participer au financement du service Vélib' Métropole. Décision qui a été confirmée par le Bureau métropolitain du 16 janvier 2017.

Le nombre de stations implantées relève des décisions de chaque commune, en fonction de ses besoins. Ce maillage, pour être efficace, doit s'envisager dans une logique de bassin de vie, plus large que les limites communales, afin de rendre le meilleur service public possible aux usagers. Il a été prévu que 1 400 stations soient progressivement mises en service en 2018, à Paris et dans 67 communes de la Métropole du Grand Paris, dont 37 nouvelles communes.

**Ce déploiement est élargi grâce à la Métropole qui contribue au financement, à terme, de 400 stations en dehors de Paris,** pour un montant de l'ordre de 10 000€

par an et par station mise en service. Grâce à cette évolution, le service public Vélib' Métropole offre un modèle de vélo en libre-service garantissant

l'accès au plus grand nombre, intégré dans l'espace public et comprenant 30 % de vélos électriques. Ce changement de dimension représente un dispositif d'une ampleur unique en Europe.



## PERSPECTIVES 2018

La Métropole travaillera à la préfiguration d'un fonds air-bois et engagera des réflexions pour soutenir la couverture du territoire métropolitain par les agences locales de l'énergie et du climat. La Commission consultative de l'énergie sera installée et débutera ses travaux, en particulier en lien avec l'élaboration du schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie.

La Métropole du Grand Paris est lauréate du programme Life de la Commission européenne, sur un projet d'amélioration de la qualité de l'air qui se déroulera en deux phases : optimiser la gouvernance de la qualité de l'air (avec une subvention à hauteur de 100 000 €) ; co-construire un projet intégré de lutte contre la pollution atmosphérique.

**UN DÉPLOIEMENT  
ÉLARGI À 400 STATIONS  
EN DEHORS DE PARIS.**

# Nature en ville

Le territoire de la Métropole du Grand Paris est une zone dense urbaine. Les actions mises en place visent à préserver et développer la biodiversité dans cet environnement spécifique. Elles sont réalisées en lien avec tous les acteurs du territoire.

**113**

DOSSIERS REÇUS

**47**

DOSSIERS RETENUS  
DONT CELUI DE  
LA MÉTROPOLE  
DU GRAND PARIS

sur

**5**

MILLIONS D'EUROS  
DE BUDGET

**200 000**

EUROS ATTRIBUÉS  
AU PROJET DE LA  
MÉTROPOLE DU  
GRAND PARIS

## STRATÉGIE NATURE

Sur proposition de Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, la Politique de la nature et l'Agriculture en Ville, le Conseil métropolitain a adopté le 19 octobre 2017 la « **stratégie Nature** » de la Métropole du Grand Paris, qui vise à **préserver, développer et renforcer le patrimoine naturel et paysager et l'agriculture urbaine, à travers quatre orientations :**

- renforcer la connaissance et la préservation du capital naturel de la Métropole du Grand Paris ;
- construire l'agglomération durable de demain, par le développement d'espaces de nature ;
- développer et valoriser une agriculture urbaine durable au sein de la Métropole du Grand Paris ;
- promouvoir une Métropole verte exemplaire et attractive.

## ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

La candidature de la Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale », lancé en septembre 2017, a été retenue par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). **Ce projet vise à développer, à partir d'un inventaire précis des habitats et des espèces, une vision stratégique de la biodiversité** sur le territoire métropolitain, partagée et appropriée par les collectivités, les acteurs socio-économiques et les habitants.

**Menée entre janvier 2018 et septembre 2020, cette démarche se base sur quatre actions :**

- la réalisation d'un atlas de la biodiversité métropolitaine ;
- l'élaboration d'un plan d'actions « biodiversité » ;
- la mise en œuvre d'actions d'animation et de dispositifs de sciences participatives ;
- la réalisation de projets de recherche en lien avec la biodiversité.

Le projet bénéficie d'un financement de l'AFB à hauteur de 200 000 €, soit environ 70 % du montant HT des dépenses, estimé à 280 000 €.



## CONCOURS DES MIELS

Le deuxième concours des Miels de la Métropole du Grand Paris a permis, à travers la mise en valeur des productions locales de miels, de **promouvoir l'enjeu de la biodiversité à l'échelle métropolitaine et de sensibiliser les habitants aux enjeux de la pollinisation des insectes et des abeilles en milieu urbain**. Ce concours a également visé à valoriser la filière apicole, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. En 2017, plus de 100 apiculteurs, issus de 77 villes du territoire métropolitain, ont proposé leur miel. Un jury composé de professionnels, d'élus du territoire métropolitain et de journalistes spécialisés a sélectionné les heureux gagnants. Ils ont été récompensés par des diplômes et les mieux notés de chaque section ont reçu des médailles d'excellence. Ils ont également bénéficié d'un espace privilégié pendant le Salon du terroir de Rueil-Malmaison, le 2 décembre 2017, afin de mettre en valeur leur production.

170

ÉCHANTILLONS

60

LAURÉATS

77

COMMUNES  
REPRÉSENTÉES

## PERSPECTIVES 2018

Afin d'initier la mise en œuvre des actions prévues dans la « stratégie Nature » et le Plan Climat Air Énergie Métropolitain, **la Métropole travaillera sur deux projets principaux, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France :**

- la réalisation de l'atlas de la biodiversité métropolitaine ;
- l'organisation de « Rencontres agricoles du Grand Paris », visant à proposer un cycle de conférences et d'ateliers sur des thématiques d'agriculture urbaine au sein de la Métropole.

La Métropole travaillera également avec CDC Biodiversité à la **mise en œuvre du programme Nature 2050**, afin d'encourager les entreprises à contribuer volontairement à la préservation et à la restauration d'espaces de nature situés sur le périmètre métropolitain.

**LE PROGRAMME NATURE 2050 ENCOURAGERA LES ENTREPRISES À PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS.**

Un réseau d'élus en charge des politiques de « nature en ville » sera mis en place, ainsi qu'un Fonds Nature, à destination des collectivités, des

associations et des institutions d'enseignement supérieur, d'études et de recherches.

# Lutte contre les nuisances sonores

Il ressort des études menées que près d'un million de personnes sont hautement gênées par le bruit des transports dans la Métropole parisienne et sont exposées à des niveaux de bruit qui dépassent les limites réglementaires. Le trafic routier en est le principal responsable.

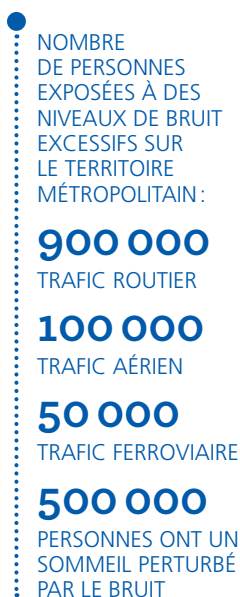


## DES MESURES ENGAGÉES

En 2017, Laurent LAFON, Maire de Vincennes, puis Jacques-Alain BÉNISTI, Maire de Villiers-sur-Marne, respectivement Vice-Président et Conseiller délégué à la mise en œuvre des mesures de Lutte contre les Nuisances Sonores, se sont engagés activement et concrètement dans ce domaine.

**La Métropole du Grand Paris a adhéré dès 2016 à l'association Bruitparif, observatoire du bruit en Île-de-France**, qui a pour objet de conduire trois principales missions d'intérêt général :

- l'observation et l'évaluation du bruit ;
- l'accompagnement des acteurs franciliens à la prise en compte du bruit dans les politiques publiques ;
- l'information et la sensibilisation à la problématique du bruit. Le 14 avril 2017, une convention de partenariat a été signée avec l'association.



# Soutien à la culture

Les actions de la Métropole visent à faire rayonner la culture et à en garantir l'accès à tous, afin de développer une cohésion sociale et territoriale.

## LES ATELIERS MÉDICIS

La Métropole du Grand Paris, représentée par Danièle PREMEL, Vice-Présidente déléguée au Développement culturel, a été sollicitée pour participer au financement du premier bâtiment du projet des Ateliers Médicis. Porté par l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ateliers Médicis, ce projet porte sur la réalisation d'un équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale, ouvert et ancré sur le territoire et implanté à proximité du métro Grand Paris Express de Clichy-Montfermeil. La vocation de l'équipement est culturelle et artistique, mais aussi éducative, sociale et économique.

Par délibération du Conseil métropolitain du 29 septembre 2017, **une convention a été signée, autorisant le versement d'une dotation d'investissement d'un montant de 500 000 €.** La Métropole se place ainsi aux côtés des autres contributeurs que sont l'État, la Région Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, la Ville de Paris, l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est, la Ville de Clichy-sous-Bois et la Ville de Montfermeil.

Le chantier du premier bâtiment du projet des Ateliers Médicis a commencé fin juin 2017, à Clichy-sous-Bois. Ce lieu éphémère est un outil essentiel de la préfiguration du futur grand équipement culturel prévu à l'horizon 2024. Il permettra d'accueillir les publics, les artistes, les actions artistiques et culturelles avec les habitants et les artistes et chercheurs, jusqu'à l'inauguration du futur grand lieu, soit pour une durée de 5 à 6 ans. Il comprendra une salle de diffusion de 80 places assises, des espaces dédiés aux ateliers et à l'accueil des publics et des bureaux.

Le bâtiment éphémère devrait être inauguré et ouvrir au public vers la fin du premier semestre 2018.

**UN ÉQUIPEMENT À VOCATION CULTURELLE, MAIS AUSSI SOCIALE ET ARTISTIQUE.**

Remise du prix « Métropole du Grand Paris » au festival Mega-Cities ShortDocs



## MEGACITIES SHORTDOCS

La Métropole du Grand Paris a choisi de soutenir le festival de films MegaCities ShortDocs. Aujourd'hui, les mégapoles sont confrontées à plusieurs défis sociaux, économiques et technologiques comme la mobilité urbaine, la gestion des énergies ou l'accès au logement. Ce festival réunit des documentaires citoyens du monde entier qui mettent en lumière ces enjeux

et illustrent des solutions concrètes imaginées par les habitants.

Pour sa 3<sup>e</sup> édition, la Métropole du Grand Paris a décidé de renforcer son soutien à MegaCities ShortDocs à travers un financement et une aide logistique. Le 19 octobre 2017, au Forum des Images de Châtelet-Les-Halles, le festival de films citoyens a présenté, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, une sélection des meilleurs documentaires. Un prix « Métropole du Grand Paris » a été créé pour l'occasion.

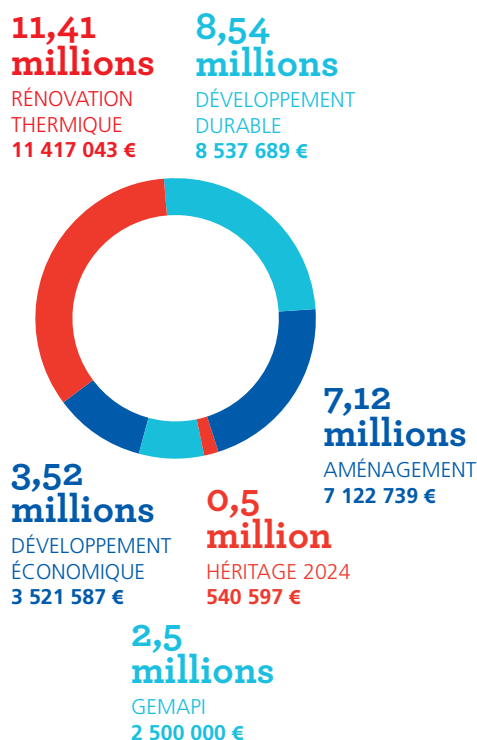
En 2018, le partenariat devrait être pérennisé, les projections étendues à d'autres mégapoles telles que Sao Paulo, New-York... et des rencontres citoyennes métropolitaines devraient être initiées.



# Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

Le FIM témoigne de la volonté de la Métropole du Grand Paris d'apporter un soutien aux projets innovants portés par les communes et les territoires, dans la perspective d'un développement et d'un rééquilibrage territorial.

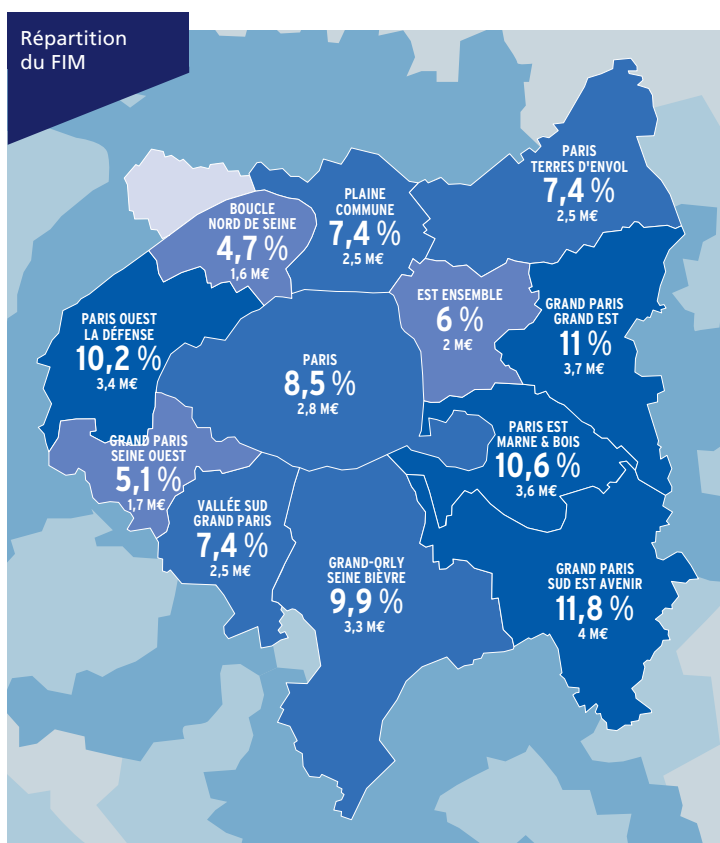
## MONTANTS FIM PAR COMPÉTENCE



## RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Le FIM a été instauré le 30 septembre 2016. Il est piloté par un Comité composé des Vice-Présidents thématiques et des Présidents des groupes politiques métropolitains, sous l'égide de Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-Président délégué aux finances.

Par le cofinancement de projets locaux, **ce dispositif porte l'ambition d'accompagner les acteurs publics dans le développement de leur périmètre**. Le Comité FIM a renouvelé le souhait, lors de sa dernière réunion en novembre 2017, que soient pris en compte dans l'étude des dossiers, des critères liés à la population et à la capacité financière des acteurs. Cette demande traduit l'importance accrue prise par la problématique du rééquilibrage territorial dans les enjeux métropolitains. Depuis sa création, c'est l'ensemble du territoire métropolitain qui a pu bénéficier de 39 868 155 € de subventions. En 2017, 195 projets ont été financés, pour un montant total de 33 639 655 €.



# 14 projets représentatifs du FIM



## VANVES

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

### Réhabilitation des installations du Parc municipal des sports

500 000 €

Le projet consiste à améliorer la performance énergétique des tribunes du stade.



## PARIS

GEMAPI

### Projet d'aménagement du déversoir Bugeaud

1 000 000 €

Le projet consiste à améliorer la qualité des eaux rejetées en Seine. L'ouvrage assurera une dépollution par phytoremédiation.



## STAINS

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

### Réaménagement des jardins familiaux

400 000 €

La commune accueille 700 jardins familiaux, sur 15 hectares, dont un grand nombre est à restaurer. En première phase, une zone de plus de 2 hectares est à réaménager afin d'y créer un espace de jardins modèles.



## CHAMPIGNY- SUR-MARNE

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

### Rénovation thermique de la maison de la vie citoyenne

685 000 €

Afin de réduire l'empreinte carbone du bâtiment, la ville va réhabiliter la maison de la vie citoyenne, située dans un espace arboré.



## MONTFERMEIL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Aménagement de 3 jardins permaculturels

237 285 €

Ce projet permettra de créer, en centre-ville, un espace vert et agricole, dans une optique d'accroissement de l'autonomie alimentaire, de production d'une alimentation plus saine et de fertilisation des sols.



## GENNEVILLIERS

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

### Implantation de la structure AgroCité

206 437 €

Afin de faire prospérer un modèle urbain doté d'une dimension écologique et économique durable, la commune a souhaité accueillir l'unité d'agriculture urbaine AgroCité sur son territoire.



## MAROLLES-EN-BRIE

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

### Mise en place d'éco- pâturages et ruches

16 199 €

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement d'une politique d'agriculture en ville. Il comporte un volet pédagogique et conforte la démarche d'Agenda 21 de la ville.



### CHÂTENAY-MALABRY

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

#### Mise en œuvre d'un système de production d'eau chaude solaire

19 000 €

Des capteurs solaires sont installés sur le toit-terrasse de l'école Léonard de Vinci, permettant la production d'eau chaude solaire, pour approvisionner l'école, le centre de loisirs et la cantine centrale.



### ARGENTEUIL

PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

#### Rénovation des toits de l'école élémentaire

95 000 €

L'opération vise à rénover l'étanchéité des toits de l'école Paul Vaillant Couturier, sur une superficie de 2 777 m<sup>2</sup> de couverture, dans le but d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, tout en améliorant le confort des locaux pour les enfants et les personnels.



### CHARENTON-LE-PONT

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

#### Achat d'un véhicule électrique

4 148 €

La Métropole s'engage aux côtés des communes et EPT en subventionnant l'achat de véhicules propres dans un objectif de réduction de la pollution de l'air.



### AULNAY-SOUS-BOIS

GEMAPI

#### Création de 2 bassins de rétention des eaux de pluie

206 437 €

Les principaux dysfonctionnements des réseaux d'assainissement de la ville sont les débordements lors d'événements orageux. Le projet vise à protéger la ville et les alentours lors des fortes crues.



### VILLE-D'AVRAY

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

#### Remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville

125 000 €

Dans le cadre de travaux liés à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, la ville souhaite remplacer les menuiseries extérieures du bâtiment.



### ÉPINAY-SUR-SEINE

AMÉNAGEMENT

#### Aménagement d'espaces de détente et de loisirs sur les berges de Seine

582 000 €

Ce projet d'aménagement permettra aux habitants de se réapproprier ces espaces. Le chemin de halage sera restauré pour améliorer le cheminement piéton et la végétation sera renforcée.



### MALAKOFF

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### Création d'un tiers lieu consacré à la fabrication artisanale et culinaire

550 000 €

Ce tiers lieu, aménagé dans les locaux de l'ancienne trésorerie, associera la fabrication à la consommation, selon un modèle de circuit court, dans la perspective de développer les échanges de savoirs et de pratiques.

2018

## SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



Diagnostic



Travaux commission projet



Concertation EPT/communes/PPA/habitants/CODEV/société civile...

Débat PADD

Production du DOO

février

mars

avril

juillet

octobre

novembre

## PCAEM

Plan Climat Air Énergie Métropolitain



Concertation et avis



Délibération adoption

COP Métropolitaine #GrandParis2degrés

janvier

mars

avril

septembre

novembre

## SMAN

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique



Élaboration

Approfondissement



Concertation opérateurs/collectivités



janvier

avril

juin

août

décembre

## PMHH

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement



Diagnostic



Ateliers de concertation



Programme d'actions

Arrêt 1



Avis communes/EPT

Arrêt 2

février

mars

mai

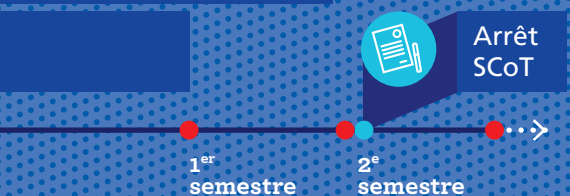
juin

septembre

décembre

2019

# Planification stratégique de la métropole de demain



# Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT métropolitain est la colonne vertébrale de la Métropole pour les 20 ans à venir. C'est le cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine et l'instrument de mise en cohérence de l'ensemble de ses politiques en cours d'élaboration.



## UN CADRE DE RÉFÉRENCE

Le 23 juin 2017, **le Conseil métropolitain a voté à l'unanimité le lancement de la procédure d'élaboration de ce document qui a vocation à incarner la vision partagée du devenir du territoire.**

À ce titre, il doit servir de cadre de référence pour tous les documents de planification métropolitains (PMHH, PCAEM, SMAN), et définir un ensemble d'orientations pour le développement et l'aménagement du territoire métropolitain.

S'il comprend un volet technique, le SCoT est avant tout un document politique dont l'élaboration doit être l'occasion de construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain avec les élus des communes, des EPT et de la Métropole.

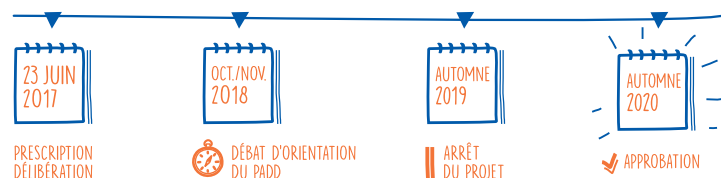
Le SCoT métropolitain doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), mais il doit aussi assurer la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLUi) qui, eux-mêmes, devront être compatibles avec le SCoT.

Par son ampleur, 12 territoires, 131 communes, 7,2 millions d'habitants, ce SCoT métropolitain est historique. Le pilotage du SCoT se fait sous l'autorité du Vice-Président délégué à l'Aménagement, Georges SIFFREDI, au sein du comité de pilotage animé par Ivan ITZKOVITCH, Conseiller métropolitain. Il regroupe les Présidents des commissions concernées, notamment celle du Projet Métropolitain, présidée par Jacques JP Martin, et celle de l'Aménagement présidée par Philippe MONGES, ainsi que les Présidents de groupes.

### Les 3 objectifs du SCoT et leurs domaines d'intervention :

- contribuer à la création de valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitain ;
- améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité ;
- construire une métropole résiliente.

## QUEL CALENDRIER ?





**Le SCoT se compose de 3 documents :**

- le rapport de présentation : il comporte notamment un diagnostic et une évaluation environnementale ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : la vision « politique » qui correspond au projet métropolitain ;
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : document prescriptif, opposable aux actes d'aménagement des collectivités locales. Pour l'élaboration de son SCoT, la Métropole du Grand Paris est accompagnée par l'IAU et l'APUR, ainsi que par deux Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), Algoé et l'agence Giboulées.



**DIAGNOSTIC ET CONCERTATION**

**L'année 2017 a marqué le lancement des premiers travaux autour du SCoT**, notamment sur l'élaboration du diagnostic et l'évaluation environnementale. Les travaux des Commissions Aménagement et Projet Métropolitain qui ont débuté au premier semestre 2017 autour du diagnostic, se sont poursuivis tout au long de l'année, avec pour objectif de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT, c'est-à-dire le Projet Métropolitain. Un débat d'orientations autour du PADD est prévu en Conseil métropolitain à l'automne 2018.

Le deuxième semestre 2017 a plus largement été consacré à la définition de la stratégie de communication et à l'élaboration d'un large dispositif de concertation en vue de sa mise en œuvre en 2018. C'est un moment crucial dans l'élaboration de ce schéma métropolitain, qui donne la parole aux élus, aux acteurs, aux habitants, aux usagers, à tous ceux qui font le développement d'un territoire. Dans quelle métropole voulons-nous vivre ? Avec quelles ambitions ? Quel développement urbain ? Quelle place pour la nature ? Pour la culture ? Pour le sport ?

L'année 2018 sera marquée par le lancement de cette concertation, qui durera jusqu'à l'arrêt du projet. Le dispositif déployé propose des moments d'échanges, de rencontres, des lieux d'expression et de débats. Toutes les contributions nourriront les documents qui composent le SCoT.

L'année sera également consacrée à la définition du PADD, dont le débat d'orientations en Conseil métropolitain est prévu pour l'automne et s'achèvera par le lancement des travaux autour du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

**DÉCOUVREZ LE SCoT  
ET PARTICIPEZ À NOTRE CONCERTATION :**  
[metropolegrandparis.fr/scot](http://metropolegrandparis.fr/scot)

# Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)

Premier document stratégique élaboré par la Métropole du Grand Paris, le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) vise à faire converger l'action des 131 communes et 11 EPT en faveur de la résilience climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air, en accompagnant ces acteurs, en favorisant les synergies et en promouvant les actions locales et métropolitaines.



## UNE VISION À LONG TERME

L'élaboration du Plan Climat est coordonnée par Daniel GUIRAUD, Maire des Lilas et Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des Réseaux Énergétiques. Une première version a été votée à l'unanimité par le Conseil métropolitain le 8 décembre 2017. Elle fixe une vision à long terme, celle d'un avenir désirable et ambitieux, ainsi qu'un chemin pour la réaliser, en identifiant les opportunités à saisir.

### Cette ambition s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique ;
- assurer une qualité de l'air conforme aux seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- réduire massivement les consommations énergétiques ;
- développer massivement la production locale des énergies renouvelables et de récupération.

Tout au long de l'année 2017, la Métropole a mis en place des instances d'échange, de débat et de contribution afin de **mobiliser les acteurs, encourager la transition écologique et construire collectivement une métropole résiliente et attractive.**

Daniel GUIRAUD a réuni 7 fois le comité de pilotage, associant les membres de la Commission Environnement de la Métropole, Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine Naturel et Paysager, à la Politique de la Nature et à l'Agriculture en Ville, Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, ainsi que les Vice-Présidents des établissements publics territoriaux en charge de l'environnement.

### En novembre 2017, quatre séminaires thématiques ont été organisés par la Métropole, avec les élus et acteurs métropolitains, qui ont réuni plus de 250 acteurs :

- séminaire « rénovation énergétique du bâti » à Romainville ;
- séminaire « qualité de l'air et mobilité durable » à La Garenne-Colombes ;
- séminaire « adaptation au changement climatique » à Saint-Mandé ;
- séminaire « agriculture urbaine et nature en ville » à Boissy-Saint-Léger.



Zones à effet  
d'îlot de chaleur  
urbain, la nuit,  
en 2003



## UNE CONCERTATION AMBITIEUSE

Le Conseil Métropolitain a souhaité s'appuyer sur le Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole, qui s'est mobilisé sur le sujet en créant un groupe de travail dédié. Un premier avis a été adopté à l'unanimité, le 25 septembre 2017, sur les enjeux et actions prioritaires du Plan Climat Air Énergie Métropolitain, dont de nombreuses propositions ont été retenues. Un second avis sur le projet arrêté de Plan Climat sera sollicité pour une contribution au printemps 2018.

**Le calendrier d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain prévoit une phase d'information et de consultation du plus grand nombre.** Une plateforme numérique de concertation a donc été mise en ligne en octobre 2017. Elle a déjà accueilli près de 500 visiteurs et restera ouverte jusqu'à l'adoption du Plan Climat et tout au long de sa mise en œuvre. D'autres contributeurs ont également participé : Département des Hauts-de-Seine ; Département du Val-de-Marne ; EDF ; RTE ; GRTGaz ; GRDF ; FFB Grand Paris ; Association EnerCit'IF en lien avec Énergie Partagée. Parmi les partenaires privilégiés de

la Métropole, il convient de citer les grands syndicats de services urbains (SIAAP, SEDIF, SIGEIF, SIPPPEC, SYCTOM, Seine Grands Lacs, etc.) qui ont été associés et qui ont contribué à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Métropolitain.

L'ambition de la Métropole du Grand Paris est d'être le lieu d'émergence, d'incubation et de déploiement d'actions structurantes qui contribueront à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, de favoriser les innovations créatrices d'emplois non délocalisables à valeur ajoutée économique, sociale et environnementale, et de tirer le meilleur parti des évolutions technologiques et numériques au bénéfice du plus grand nombre. C'est la Métropole des maires qui rend possible cette ambition.

**DÉCOUVREZ LE PCAEM  
ET PARTICIPEZ À NOTRE CONCERTATION :**  
[planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net](http://planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net)

# Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)

La Métropole du Grand Paris exerce de plein droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence de planification des politiques de l'habitat et de l'hébergement, via l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

3,1

MILLIONS DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

dont

780 000

logements sociaux

490 000

DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

pour

50 000

attributions en 2016

Le PMHH assurera un développement équilibré de l'offre



**Le PMHH comprend un diagnostic, des orientations et un programme d'actions, définis à l'échelle métropolitaine et infra-métropolitaine.**

Il est co-construit avec les communes et les Établissements Publics Territoriaux (EPT) et leurs réalités territoriales serviront de base à son élaboration, notamment concernant la programmation des objectifs de production de logements, selon le souhait de Patrick OLLIER, Président de la Métropole, des membres du Bureau délégués à l'habitat, Christian DUPUY Conseiller métropolitain délégué à la Politique du logement, Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la Mixité, Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti et à la Réhabilitation et la Résorption de l'habitat insalubre et Michel LEPRÊTRE, Vice-Président délégué aux Politiques territoriales de l'habitat, avec Patrick JARRY, Président de la Commission Habitat Logement, et des élus de cette même Commission.



## RÉDUCTION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

**Ce document permet d'apporter des éléments de réponse à la situation de crise que connaît le territoire en matière de logement et d'hébergement,** en visant à assurer un développement équilibré de

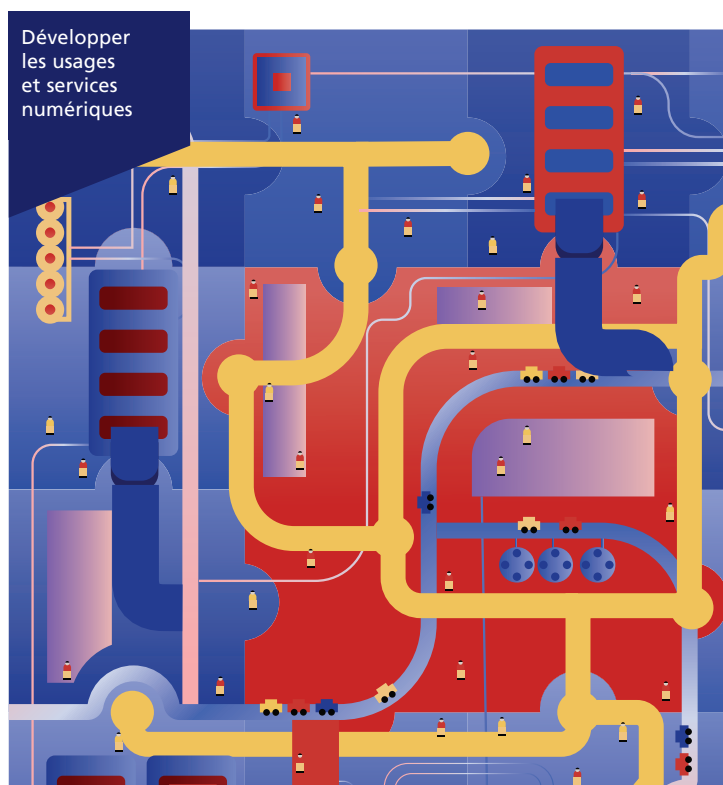
l'offre et une amélioration du parc existant, dans une perspective de réduction des inégalités territoriales. Son élaboration a été engagée par délibération du Conseil Métropolitain lors de sa séance du 10 février 2017. La Commission Habitat-Logement s'est réunie à huit reprises en 2017 pour établir le diagnostic, sur la base des travaux de l'APUR, appuyé par l'IAU. Au printemps 2017, Patrick OLLIER et les élus de la Commission Habitat-Logement, ont souhaité adresser un questionnaire aux communes et aux EPT afin de disposer d'une connaissance fine des politiques menées localement. Ce diagnostic a été présenté au Bureau métropolitain en fin d'année 2017 et l'analyse des questionnaires a conforté l'exécutif dans l'idée que le PMHH devait être issu des projets des communes, notamment concernant la répartition des objectifs de production, qui doit être proposée à l'échelle communale. Ces éléments de diagnostic et de politiques locales doivent ainsi servir de base à la définition des orientations et du programme d'actions à élaborer en 2018.

# Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN)

La loi NOTRe a confié à la Métropole du Grand Paris l'élaboration d'un Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). Il a pour but de mettre en cohérence les initiatives publiques de déploiement d'infrastructures, et de mutualiser des ressources pour développer les usages et services numériques. À partir d'un diagnostic de l'existant, le SMAN préfigurerà, dans ces domaines, les actions prioritaires de la Métropole du Grand Paris à l'horizon 2024.

Sous l'égide de Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente, la Métropole a associé à sa démarche l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, la Région Île-de-France, les départements de son périmètre, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Société du Grand Paris ou encore les syndicats compétents ont été invités à participer aux comités de pilotage élargis de l'élaboration du SMAN. **Ensemble, ils ont réalisé l'essentiel du travail de diagnostic des infrastructures, services et usages numériques.**

Ce diagnostic sera complété en 2018 à l'occasion d'un travail collaboratif avec les collectivités de la Métropole du Grand Paris. Ainsi, la validation du Rapport Liminaire à l'été 2018 permettra aux acteurs impliqués de décider d'objectifs stratégiques communs, à partir d'un constat partagé sur les enjeux numériques essentiels du territoire métropolitain.



## INNOVATION NUMÉRIQUE

**La Métropole souhaite faire du SMAN un cadre évolutif et contributif, enrichi en continu par les résultats de projets d'innovation numérique.** À ce titre, elle a mis en place le dispositif « Explorateurs du Numérique », un programme d'accompagnement à la transition numérique des collectivités du territoire métropolitain, par l'accompagnement de projets innovants portés par les communes et les établissements publics territoriaux.

La communauté « Grand Paris Métropole Tech », regroupant plus de 900 acteurs innovants, vient renforcer ce dispositif.

**Ces actions illustrent la volonté de la Métropole du Grand Paris d'utiliser le numérique comme moyen pour construire une Métropole d'Intelligence(s) ;** résiliente, attractive, inclusive et participative.

- AC**  
Attribution de Compensation
- AFB**  
Agence Française pour la Biodiversité
- AFILOG**  
Association professionnelle regroupant l'ensemble des acteurs de la logistique
- AIRPARIF**  
Association de surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Île-de-France
- APUR**  
Atelier Parisien d'Urbanisme
- BRUITPARIF**  
Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore
- CAO**  
Centre Aquatique Olympique
- CGCT**  
Code Général des Collectivités Territoriales
- CCI**  
Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDC**  
Caisse des Dépôts et Consignations
- CIO**  
Comité International Olympique
- CODEV**  
Conseil de Développement
- COJO**  
Comité d'Organisation des Jeux Olympiques
- CLECT**  
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- CRHH**  
Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- DOO**  
Document d'Orientation et d'Objectifs
- Économie circulaire**  
Système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement
- Effet de seuil**  
Modification d'une variable provoquée par l'existence d'un seuil
- EPCC**  
Établissement Public de Coopération Culturelle
- EPCI**  
Établissement Public de Coopération Intercommunale
- EPT**  
Établissement Public Territorial
- FIM**  
Fonds d'Investissement Métropolitain
- GEMAPI**  
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- GIP**  
Groupement d'Intérêt Public
- IAU**  
Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France
- Intérêt métropolitain**  
Ligne de partage entre les compétences de la MGP et celles des EPT
- JOP**  
Jeux Olympiques et Paralympiques
- Meet-up**  
Rencontre occasionnant des échanges autour d'un intérêt commun
- MGP**  
Métropole du Grand Paris
- MIPIM**  
Marché International annuel des Professionnels de l'Immobilier
- MOOC**  
Massive Open Online Course – Cours en ligne, ouvert et massif
- Open data**  
Information publique brute, qui a vocation à être librement accessible et réutilisable
- PADD**  
Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PCAEM**  
Plan Climat Air Énergie Métropolitain
- PIB**  
Produit Intérieur Brut
- PLU**  
Plan Local d'Urbanisme
- PMHH**  
Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement
- PRE**  
Paris Région Entreprises
- SCoT**  
Schéma de Cohérence Territoriale
- SEDIF**  
Syndicat des Eaux d'Île-de-France
- SGP**  
Société du Grand Paris
- SIAAP**  
Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
- SYCTOM**  
Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de la région parisienne
- SDRIF**  
Schéma Directeur de la Région Île-de-France
- SIFUREP**  
Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne
- SIGEIF**  
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France
- SIMI**  
Salon de l'Immobilier d'Entreprise
- SIPPEREC**  
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication
- SMAN**  
Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique
- SOLIDEO**  
Société de Livraison des Ouvrages Olympiques
- ZAC**  
Zone d'Aménagement Concerté

# Annexes

# Dossiers financés au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain en 2017

## 33 639 655 €

MONTANT TOTAL DES  
FINANCEMENTS ALLOUÉS AU TITRE  
DU FONDS D'INVESTISSEMENT  
MÉTROPOLITAIN EN 2017

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

| LOCALISATION       | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET  | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|--------------------|---------------------------------|--|------------------------|------------|
| Ablon-sur-Seine    | Ablon-sur-Seine                 | Acquisition de 2 véhicules électriques/hybrides                          | 19 750 €               | 5 925 €    |
| Alfortville        | Alfortville                     | Raccordement des bâtiments municipaux à la fibre optique très haut débit | 1 110 000 €            | 390 000 €  |
| Antony             | Antony                          | Enfouissement de 4 lignes très haute tension (Parc Antonympole)          | 20 800 000 €           | 300 000 €  |
| Antony             | Antony                          | Achat de 6 véhicules propres et de 2 bornes de recharge                  | 95 722 €               | 28 717 €   |
| Arcueil            | Arcueil                         | Achat de véhicules propres   | 175 123 €              | 52 537 €   |
| Asnières-sur-Seine | Asnières-sur-Seine              | Achat de 2 véhicules propres   | 38 669 €               | 11 601 €   |
| Aubervilliers      | Aubervilliers                   | Acquisition de véhicules propres   | 95 000 €               | 28 500 €   |
| Aubervilliers      | Aubervilliers                   | Travaux d'économie d'énergie   | 16 200 €               | 8 100 €    |

| LOCALISATION                   | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET  | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|--------------------------------|---------------------------------|--|------------------------|------------|
| Aulnay-sous-Bois               | Aulnay-sous-Bois                | Optimisation du parc automobile municipal (2 véhicules utilitaires, 1 camion GNV et 3 vélos électriques et création d'une station GNV) | 443 174 €              | 124 926 €  |
| Bagnole                        | Bagnole                         | Acquisition de véhicules propres   | 76 600 €               | 21 115 €   |
| Bonneuil-sur-Marne             | Bonneuil-sur-Marne              | Acquisition de 3 véhicules électriques   | 44 942 €               | 13 483 €   |
| Bourg-la-Reine                 | Bourg-la-Reine                  | Achat de 5 véhicules propres   | 95 165 €               | 28 550 €   |
| Bry-sur-Marne                  | Bry-sur-Marne                   | Création d'un verger au parc des Coudrais  | 21 000 €               | 10 500 €   |
| Bry-sur-Marne                  | Bry-sur-Marne                   | Potager urbain   | 75 000 €               | 37 500 €   |
| Champigny-sur-Marne            | Champigny-sur-Marne             | Extension du parc automobile en carburation propre   | 200 000 €              | 60 000 €   |
| Charenton-le-Pont              | Charenton-le-Pont               | Achat d'un véhicule électrique   | 13 827 €               | 4 148 €    |
| Châtenay-Malabry               | Châtenay-Malabry                | Mise en œuvre d'un système de production d'eau chaude solaire pour la cantine centrale de l'école Léonard de Vinci                     | 38 000 €               | 19 000 €   |
| Chennevières-sur-Marne         | Chennevières-sur-Marne          | Achat de 2 véhicules propres   | 23 576 €               | 7 073 €    |
| Choisy-le-Roi et Orly          | Choisy-le-Roi                   | Mise en souterrain des lignes haute tension  | 6 810 000 €            | 174 545 €  |
| Choisy-le-Roi et Orly          | Orly                            | Mise en souterrain des lignes haute tension  | 6 810 000 €            | 125 455 €  |
| Clamart                        | Clamart                         | Achat de véhicules électriques   | 149 388 €              | 44 816 €   |
| Clichy-sous-Bois               | Clichy-sous-Bois                | Achat d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge  | 10 397 €               | 3 119 €    |
| Colombes                       | Colombes                        | Acquisition de véhicules propres   | 124 229 €              | 37 269 €   |
| Courbevoie                     | Courbevoie                      | Achat de 2 véhicules propres   | 25 136 €               | 6 284 €    |
| EPT Grand Paris Grand Est      | EPT Grand Paris Grand Est       | Développement d'une flotte automobile écologique   | 246 260 €              | 73 878 €   |
| EPT Grand Paris Sud Est Avenir | EPT Grand Paris Sud Est Avenir  | Optimisation de la flotte automobile dans le cadre de la transition énergétique  | 200 535 €              | 60 161 €   |

| LOCALISATION                | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET  | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|-----------------------------|---------------------------------|--|------------------------|------------|
| EPT Paris Est Marne-et-Bois | EPT Paris Est Marne-et-Bois     | Acquisition de véhicules de collecte des déchets au GNV  | 840 000 €              | 252 000 €  |
| Fresnes                     | Fresnes                         | Remplacement d'une partie de la flotte de la commune par des véhicules propres                           | 148 325 €              | 44 471 €   |
| Fresnes                     | SIESCSD - 94                    | Achat d'un véhicule utilitaire   | 17 050 €               | 5 115 €    |
| Gagny                       | Gagny                           | Achat de véhicules électriques   | 335 635 €              | 75 000 €   |
| Gennevilliers               | Gennevilliers                   | Implantation de la structure AgroCité  | 412 875 €              | 206 437 €  |
| Gournay-sur-Marne           | Gournay-sur-Marne               | Achat d'un véhicule électrique   | 10 250 €               | 3 075 €    |
| La Courneuve                | La Courneuve                    | Mise en œuvre d'un parc automobile éco-responsable   | 1 676 557 €            | 200 000 €  |
| La Garenne-Colombes         | La Garenne-Colombes             | Achat de 4 véhicules électriques   | 193 751 €              | 58 125 €   |
| La Garenne Colombes         | La Garenne Colombes             | Achat de véhicules propres et de 3 bornes de recharge  | 35 165 €               | 10 550 €   |
| La Queue-en-Brie            | La Queue-en-Brie                | Achat d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge pour la régie Environnement de la ville        | 32 500 €               | 9 750 €    |
| Le Bourget                  | Le Bourget                      | Aménagement d'un square et de cheminements piétons   | 82 039 €               | 41 019 €   |
| Le Plessis-Robinson         | Le Plessis-Robinson             | Enfouissement des lignes à haute tension   | 46 679 664 €           | 300 000 €  |
| Le Pré-Saint-Gervais        | Le Pré-Saint-Gervais            | Acquisition d'un véhicule propre pour la police municipale   | 15 026 €               | 4 508 €    |
| Limeil-Brévannes            | Limeil-Brévannes                | Création d'une coulée verte  | 6 934 128 €            | 700 000 €  |
| Malakoff                    | Malakoff                        | Création d'une ferme urbaine dans le square public Corsico   | 231 309 €              | 100 000 €  |
| Malakoff                    | Malakoff                        | Acquisition de véhicules propres   | 222 344 €              | 66 703 €   |
| Mandres-les-Roses           | EPT Grand Paris Sud Est Avenir  | Mise en œuvre et réalisation d'un système d'arrosage automatique par brumisation dans une serre en verre | 17 657 €               | 8 828 €    |
| Mandres-les-Roses           | EPT Grand Paris Sud Est Avenir  | Remplacement des toiles d'ombrage thermique dans les serres  | 41 323 €               | 20 662 €   |
| Marolles-en-Brie            | Marolles-en-Brie                | Mise en place d'éco-pâturages et ruches  | 32 398 €               | 16 199 €   |



| LOCALISATION        | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION  |
|---------------------|---------------------------------|---|------------------------|-------------|
| Marolles-en-Brie    | Marolles-en-Brie                | Raccordement des bâtiments municipaux à la fibre optique très haut débit                              | 139 766 €              | 49 000 €    |
| Montfermeil         | Montfermeil                     | Aménagement de 3 jardins permaculturels   | 474 570 €              | 237 285 €   |
| Montreuil           | Montreuil                       | Acquisition de 45 véhicules électriques de type Bluecar et Zoé  | 534 250 €              | 56 096 €    |
| Morangis            | Morangis                        | Achat de véhicules propres et bornes  | 341 495 €              | 102 448 €   |
| Neuilly-Plaisance   | Neuilly-Plaisance               | Acquisition d'un tricycle électrique  | 17 000 €               | 5 100 €     |
| Neuilly-sur-Marne   | EPT Grand Paris Grand Est       | Création d'une déchèterie recyclerie  | 3 832 676 €            | 700 000 €   |
| Neuilly-sur-Marne   | Neuilly-sur-Marne               | Acquisition de 4 véhicules électriques  | 73 606 €               | 22 082 €    |
| Noisy-le-Grand      | Noisy-le-Grand                  | Acquisition de véhicules propres  | 85 429 €               | 25 628 €    |
| Noisy-le-Sec        | Noisy-le-Sec                    | Remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques                                    | 98 855 €               | 29 657 €    |
| Orly                | Orly                            | Achat de véhicules propres et de bornes de recharge   | 141 828 €              | 42 548 €    |
| Orly                | Orly                            | Acquisition de 5 bornes d'alimentation  | 4 404 €                | 1 321 €     |
| Ormesson-sur-Marne  | Ormesson-sur-Marne              | Achat de 3 véhicules propres  | 62 757 €               | 18 827 €    |
| Pantin              | Pantin                          | Acquisition de véhicules propres - 4 vélos et 1 voiture   | 15 817 €               | 4 745 €     |
| Pantin              | Pantin                          | Mise en place de l'arrosage automatique   | 42 000 €               | 21 000 €    |
| Paris               | Paris                           | Achat de 240 véhicules électriques  | 3 995 280 €            | 1 000 000 € |
| Paris               | Paris                           | Expérimentation de la collecte des déchets alimentaires (achat bennes spécifiques à motorisation GNV) | 881 330 €              | 264 399 €   |
| Paris               | Paris                           | Renaturation des voies du cimetière parisien de Pantin  | 354 000 €              | 140 000 €   |
| Paris               | Paris                           | Amélioration de la performance énergétique et environnementale des serres de production horticole     | 930 000 €              | 465 000 €   |
| Pavillons-sous-Bois | Pavillons-sous-Bois             | Achat de 5 véhicules propres  | 75 290 €               | 20 995 €    |

| LOCALISATION   | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION         |
|--|---------------------------------|---|------------------------|--------------------|
| Rosny-sous-Bois  | Rosny-sous-Bois                 | Achat de véhicules propres  | 145 241 €              | 43 572 €           |
| Rueil-Malmaison  | Rueil-Malmaison                 | Aménagement du square Baden Soden   | 200 000 €              | 100 000 €          |
| Saint-Mandé  | Saint-Mandé                     | Acquisition de véhicules électriques  | 53 862 €               | 16 159 €           |
| Saint-Maurice  | Saint-Maurice                   | Acquisition de véhicules électriques et pose de bornes                                      | 47 082 €               | 11 839 €           |
| Saint-Ouen   | Saint-Ouen                      | Extension du réseau de chaleur urbain à énergies renouvelables                              | 293 193 €              | 115 010 €          |
| Santeny  | Santeny                         | Acquisition de 3 véhicules électriques et de 3 bornes de recharge                           | 74 003 €               | 22 201 €           |
| Stains   | Stains                          | Réaménagement des jardins familiaux   | 922 500 €              | 400 000 €          |
| Sucy-en-Brie   | Sucy-en-Brie                    | Création de circulations douces (itinéraire cyclable) pour une liaison Nord-Sud de la ville | 1 449 550 €            | 200 000 €          |
| Thiais   | Thiais                          | Achat de véhicules et bornes électriques  | 92 500 €               | 27 750 €           |
| Villemomble  | Villemomble                     | Achat de véhicules électriques pour les services municipaux                                 | 24 919 €               | 7 476 €            |
| Villeneuve-la-Garenne                                      | Villeneuve-la-Garenne           | Achat de véhicules propres et de bornes de recharge   | 239 963 €              | 56 107 €           |
| Villepinte   | Villepinte                      | Achat de 5 véhicules propres  | 106 000 €              | 31 800 €           |
| Vitry-sur-Seine  | EPA ORSA                        | Création d'un cadre hydraulique et préservation de la biodiversité dans la ZAC des Ardoines | 2 304 000 €            | 500 000 €          |
| <b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b> |                                 |   |                        | <b>8 537 689 €</b> |

## RÉNOVATION THERMIQUE

| LOCALISATION    | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|-----------------|---------------------------------|---|------------------------|------------|
| Ablon-sur-Seine | Ablon-sur-Seine                 | Couverture de la toiture de l'école élémentaire Pasteur | 115 000 €              | 57 500 €   |
| Ablon-sur-Seine | Ablon-sur-Seine                 | Toiture de l'école maternelle Curie                     | 172 500 €              | 86 250 €   |

| LOCALISATION        | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|---------------------|---------------------------------|---|------------------------|------------|
| Ablon-sur-Seine     | Ablon-sur-Seine                 | Mise en place d'une chaufferie à gaz dans l'Hôtel de Ville et remplacement des menuiseries extérieures        | 53 353 €               | 26 600 €   |
| Alfortville         | Alfortville                     | Programme de rénovation thermique en application du schéma directeur d'énergie                                | 1 722 619 €            | 200 000 €  |
| Argenteuil          | Argenteuil                      | Rénovation des toits de l'école élémentaire   | 252 000 €              | 95 000 €   |
| Argenteuil          | Argenteuil                      | Changement des menuiseries du bâtiment de restauration de l'école maternelle                                  | 41 790 €               | 14 600 €   |
| Aubervilliers       | OPH d'Aubervilliers             | Rénovation thermique rue de Presles et H. Barbusse  | 5 430 236 €            | 500 000 €  |
| Aulnay-sous-Bois    | Aulnay-sous-Bois                | Remplacement de chaudière fioul par une chaudière à condensation  | 40 700 €               | 20 350 €   |
| Bagneux             | Bagneux                         | Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de restauration scolaire du groupe scolaire H. Wallon         | 164 067 €              | 16 407 €   |
| Bagneux             | Bagneux                         | Travaux de remplacement des menuiseries et fenêtres de l'Hôtel de ville et de l'école maternelle Joliot-Curie | 262 204 €              | 131 102 €  |
| Boissy-Saint-Léger  | EPT Grand Paris Sud Est Avenir  | Rénovation thermique de la piscine de Boissy-Saint-Léger  | 185 008 €              | 55 502 €   |
| Boissy-Saint-Léger  | Boissy-Saint-Léger              | Réhabilitation thermique des façades du groupe scolaire Jean Rostand  | 735 050 €              | 220 000 €  |
| Bourg-la-Reine      | Bourg-la-Reine                  | Remplacement de 2 chaufferies   | 123 257 €              | 61 600 €   |
| Bry-sur-Marne       | Bry-sur-Marne                   | Réfection des toitures-terrasses de la médiathèque  | 175 000 €              | 87 500 €   |
| Champigny-sur-Marne | Champigny-sur-Marne             | Rénovation thermique de la maison de la vie citoyenne   | 1 370 000 €            | 685 000 €  |
| Châtenay-Malabry    | Châtenay-Malabry                | Remplacement des fenêtres et des stores d'occultation extérieurs de l'Hôtel de ville                          | 2 770 000 €            | 300 000 €  |
| Châtenay-Malabry    | Châtenay-Malabry                | Remplacement des portes-fenêtres de l'espace senior   | 20 700 €               | 10 350 €   |
| Chaville            | Chaville                        | Rénovation thermique du groupe scolaire Anatole France  | 1 536 500 €            | 500 000 €  |

| LOCALISATION         | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET  | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|----------------------|---------------------------------|--|------------------------|------------|
| Clichy-sous-Bois     | Clichy-sous-Bois                | Rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès  | 506 000 €              | 101 200 €  |
| Coubron              | Coubron                         | Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité de la toiture-terrasse                                 | 39 509 €               | 19 755 €   |
| Coubron              | Coubron                         | Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité de la toiture-terrasse de l'école maternelle Paul Bert | 67 034 €               | 15 223 €   |
| Créteil              | Créteil                         | Amélioration de la performance énergétique du bâti - groupe scolaire Victor Hugo                       | 417 000 €              | 208 500 €  |
| Dugny                | Dugny                           | Rénovation thermique d'un accueil de loisirs sans hébergement maternelle et primaire                   | 250 000 €              | 125 000 €  |
| Issy-les-Moulineaux  | Issy-les-Moulineaux             | Réhabilitation thermique et rénovation de l'enveloppe du centre administratif municipal                | 5 580 000 €            | 300 000 €  |
| Ivry-sur-Seine       | Ivry-sur-Seine                  | Réhabilitation du bâtiment existant du Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe                         | 459 473 €              | 229 737 €  |
| Ivry-sur-Seine       | Ivry-sur-Seine                  | Remplacement des menuiseries de l'école Casanova   | 66 287 €               | 33 144 €   |
| La Queue-en-Brie     | La Queue-en-Brie                | Remplacement des menuiseries extérieures en bois de l'école élémentaire Jaurès                         | 113 360 €              | 56 650 €   |
| Le Perreux-sur-Marne | Le Perreux-sur-Marne            | Travaux d'amélioration énergétique et de développement durable dans les bâtiments communaux            | 438 099 €              | 219 050 €  |
| Le Raincy            | Le Raincy                       | Amélioration de la performance énergétique des ateliers municipaux                                     | 484 000 €              | 242 000 €  |
| Le Raincy            | Le Raincy                       | Rénovation des installations thermiques et isolation de l'école élémentaire Les Fougères               | 774 000 €              | 300 000 €  |
| Les Lilas            | Les Lilas                       | Rénovation thermique de la toiture du gymnase Liberté  | 134 780 €              | 66 390 €   |
| Levallois-Perret     | Levallois-Perret                | Passage au gaz de la chaudière de l'église Saint-Just  | 54 060 €               | 27 000 €   |
| Maisons-Alfort       | Maisons-Alfort                  | Rénovation thermique du Centre de Loisirs élémentaire Busteau  | 199 017 €              | 99 509 €   |
| Maisons-Alfort       | Maisons-Alfort                  | Amélioration thermique des bâtiments communaux   | 772 500 €              | 386 250 €  |

| LOCALISATION        | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET  | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|---------------------|---------------------------------|--|------------------------|------------|
| Malakoff            | Malakoff                        | Rénovation énergétique de l'école maternelle   | 1 330 330 €            | 300 000 €  |
| Marolles-en-Brie    | Marolles-en-Brie                | Rénovation thermique des bâtiments publics   | 100 250 €              | 50 100 €   |
| Meudon              | Meudon                          | Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du Ponceau  | 140 000 €              | 70 000 €   |
| Meudon              | Meudon                          | Isolation du bâtiment des archives   | 50 000 €               | 25 000 €   |
| Montfermeil         | Montfermeil                     | Rénovation énergétique et thermique de 3 bâtiments communaux   | 769 703 €              | 300 000 €  |
| Montreuil           | OPH Montreuil                   | Réhabilitation thermique de la résidence Mime  | 1 284 814 €            | 500 000 €  |
| Morangis            | Morangis                        | Rénovation thermique du bâtiment sportif Le Cosec  | 1 081 000 €            | 500 000 €  |
| Neuilly-Plaisance   | Neuilly-Plaisance               | Rénovation énergétique de la Ferme Terrisse  | 1 283 000 €            | 500 000 €  |
| Nogent-sur-Marne    | Nogent-sur-Marne                | Rénovation énergétique d'un stade  | 1 947 210 €            | 214 193 €  |
| Noisy-le-Sec        | Noisy-le-Sec                    | Aménagement de toitures végétalisées sur le Groupe scolaire Jean Renoir  | 246 713 €              | 123 357 €  |
| Ormesson-sur-Marne  | Ormesson-sur-Marne              | Mise en place d'une régulation de chauffage au groupe scolaire Jules Ferry   | 13 119 €               | 6 550 €    |
| Ormesson-sur-Marne  | Ormesson-sur-Marne              | Remplacement des fenêtres en bois de l'école maternelle  | 38 242 €               | 19 100 €   |
| Ormesson-sur-Marne  | Ormesson-sur-Marne              | Isolation et étanchéité de la toiture-terrasse de l'école maternelle   | 146 051 €              | 73 000 €   |
| Ormesson-sur-Marne  | Ormesson-sur-Marne              | Rénovation thermique de la toiture du gymnase  | 328 471 €              | 164 000 €  |
| Pantin              | Pantin                          | Installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire au réfectoire des écoles Charles Auray et Paul Langevin | 37 500 €               | 5 625 €    |
| Paray-Vieille-Poste | Paray-Vieille-Poste             | Restructuration de l'actuelle cuisine centrale en Accueil de Loisirs Sans Hébergement  | 263 494 €              | 131 000 €  |
| Périgny-sur-Yerres  | Périgny-sur-Yerres              | Rénovation thermique de la mairie annexe - isolation thermique des murs et de la toiture   | 63 240 €               | 31 620 €   |
| Périgny-sur-Yerres  | Périgny-sur-Yerres              | Rénovation thermique de la future micro crèche - isolation thermique et système de chauffage                                     | 75 000 €               | 37 500 €   |

| LOCALISATION          | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET  | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|-----------------------|---------------------------------|--|------------------------|------------|
| Pierrefitte-sur-Seine | EPT Plaine Commune              | Réhabilitation thermique du centre technique territorial                                       | 510 000 €              | 96 000 €   |
| Saint-Mandé           | Saint-Mandé                     | Remplacement des menuiseries du centre culturel  | 22 191 €               | 5 548 €    |
| Santeny               | Santeny                         | Rénovation thermique de l'espace Montanglos  | 405 811 €              | 200 000 €  |
| Sceaux                | Sceaux                          | Rénovation de la chaudière du château de l'Amiral  | 74 394 €               | 37 197 €   |
| Sceaux                | Sceaux                          | Rénovation de la chaudière de la résidence pour seniors "Les Imbergères"                       | 81 689 €               | 40 845 €   |
| Sucy-en-Brie          | Sucy-en-Brie                    | Rénovation thermique de l'école du Centre  | 1 400 000 €            | 500 000 €  |
| Thiais                | Thiais                          | Changement des menuiseries et isolation des façades de l'école Les Tilleuls                    | 62 500 €               | 31 250 €   |
| Thiais                | Thiais                          | Remplacement des fenêtres et portes de l'école Jeanne d'Arc                                    | 160 000 €              | 80 000 €   |
| Tremblay-en-France    | Tremblay-en-France              | Raccordement du groupe scolaire Langevin/Rosenberg au réseau de chauffage urbain géothermique  | 157 187 €              | 62 875 €   |
| Vanves                | Vanves                          | Réhabilitation thermique des installations du Parc municipal des sports                        | 1 375 810 €            | 500 000 €  |
| Ville-d'Avray         | Ville-d'Avray                   | Rénovation du groupe scolaire Jean Rostand   | 750 000 €              | 204 750 €  |
| Ville-d'Avray         | Ville-d'Avray                   | Remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville                                   | 250 000 €              | 125 000 €  |
| Villecresnes          | Villecresnes                    | Remplacement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente                               | 128 000 €              | 64 000 €   |
| Villecresnes          | Villecresnes                    | Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse de la salle polyvalente                       | 88 000 €               | 44 000 €   |
| Villecresnes          | Villecresnes                    | Remplacement des chaudières de l'école maternelle des Fleurs                                   | 40 000 €               | 20 000 €   |
| Villemomble           | Villemomble                     | Rénovation des menuiseries extérieures du centre administratif                                 | 405 939 €              | 200 000 €  |
| Villemomble           | Villemomble                     | Remplacement de la pompe à chaleur de la Mairie  | 54 540 €               | 27 270 €   |
| Villepinte            | Villepinte                      | Démolition / reconstruction d'un restaurant scolaire dans un objectif de développement durable | 904 964 €              | 73 971 €   |

| LOCALISATION   | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET  | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION         |
|--|---------------------------------|--|------------------------|--------------------|
| Villiers-sur-Marne   | Villiers-sur-Marne              | Isolation thermique de la maison de la Famille   | 562 106 €              | 281 053 €          |
| Vitry-sur-Seine  | Vitry-sur-Seine                 | Travaux de menuiseries extérieures pour l'amélioration thermique de l'école Eugénie Cotton | 150 000 €              | 75 000 €           |
| Vitry-sur-Seine  | Vitry-sur-Seine                 | Travaux de menuiseries extérieures pour l'école Petite Saussaie                            | 217 150 €              | 108 575 €          |
| Vitry-sur-Seine  | Vitry-sur-Seine                 | Travaux de rénovation des toitures-terrasses de l'école Petite Saussaie                    | 195 990 €              | 91 495 €           |
| <b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b> |                                 |  |                        | <b>11417 043 €</b> |

## GEMAPI

| LOCALISATION   | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION         |
|--|---------------------------------|---|------------------------|--------------------|
| Aulnay-sous-Bois   | EPT Paris Terres d'Envol        | Création d'un bassin paysager de rétention des eaux de pluie pour lutter contre les inondations | 2 000 000 €            | 500 000 €          |
| Paris  | Paris                           | Projet d'aménagement du déversoir Bugeaud   | 6 400 000 €            | 1 000 000 €        |
| Aulnay-sous-Bois   | EPT Paris Terres d'Envol        | Création de 2 bassins de rétention des eaux de pluie  | 3 000 000 €            | 500 000 €          |
| Tremblay-en-France   | EPT Paris Terres d'envol        | Projet d'aménagement Vallon du Sausset : temporisation de 250 000 m <sup>3</sup>                | 27 000 000 €           | 500 000 €          |
| <b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b> |                                 |   |                        | <b>2 500 000 €</b> |

## AMÉNAGEMENT

| LOCALISATION | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|--------------|---------------------------------|---|------------------------|------------|
| Antony       | Antony                          | Développement des voies de circulation douce  | 325 629 €              | 162 815 €  |
| Argenteuil   | Argenteuil                      | Aménagement des voies situées sous la dalle du Val d'Argent - circulations douces et signalétique | 2 667 900 €            | 356 370 €  |
| Cachan       | Cachan                          | Aménagement de la promenade inter-quartiers pour le développement des mobilités douces            | 1 000 000 €            | 300 000 €  |

| LOCALISATION        | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE                                       | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|---------------------|---|---|------------------------|------------|
| Charenton-le-Pont   | Charenton-le-Pont   | Requalification du parc de Conflans   | 181 179 €              | 86 966 €   |
| Courbevoie          | Courbevoie  | Développement des circulations douces, de franchissements et d'accès piétonniers aux 2 gares Transilien et à La Défense   | 3 016 000 €            | 330 000 €  |
| Créteil             | Créteil   | Remplacement de la passerelle piétonne  | 150 000 €              | 75 000 €   |
| Créteil             | Créteil   | Requalification de la place d'eau   | 500 000 €              | 250 000 €  |
| Épinay-sur-Seine    | Épinay-sur-Seine  | Aménagement d'espaces de détente et de loisirs sur les berges de Seine  | 1 164 000 €            | 582 000 €  |
| Épinay-sur-Seine    | EPT Plaine Commune  | Amélioration des cheminements piétons et cycle et création d'un parvis piéton   | 250 000 €              | 125 000 €  |
| EPT Plaine Commune  | EPT Plaine Commune  | Mise en place de jalonnements et points durs piétonniers  | 635 801 €              | 317 900 €  |
| Fontenay-sous-Bois  | Fontenay-sous-Bois  | Généralisation des zones 30 et mise en œuvre d'un plan global de mise à double sens cyclable des voies à sens unique pour finaliser le réseau existant de piste et bandes cyclables | 3 545 000 €            | 300 000 €  |
| La Garenne-Colombes | La Garenne-Colombes   | Aménagement de circulations douces et de squares promenade  | 2 399 970 €            | 700 000 €  |
| La Queue-en-Brie    | Syndicat des voiries limitrophes Pontault-Combault / La Queue-en-Brie | Création d'une liaison douce "Chemin de Pontault"   | 123 177 €              | 61 588 €   |
| Le Kremlin-Bicêtre  | Le Kremlin-Bicêtre  | Aménagement paysager des Martinets - circulations douces  | 875 000 €              | 250 000 €  |
| Neuilly-sur-Seine   | Neuilly-sur-Seine   | Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle // circulations douces  | 9 481 000 €            | 300 000 €  |
| Neuilly-sur-Seine   | Neuilly-sur-Seine   | Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle // végétalisation   | 3 165 600 €            | 300 000 €  |
| Orly                | Orly  | Réhabilitation du parc municipal Georges Méliès   | 547 625 €              | 238 100 €  |
| Puteaux             | Puteaux   | Création d'un franchissement doux de la Seine entre la ville et l'île de Puteaux  | 11 045 770 €           | 500 000 €  |
| Puteaux             | Puteaux   | Création d'escalators rue Monge   | 890 250 €              | 150 000 €  |



| LOCALISATION   | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION         |
|--|---------------------------------|---|------------------------|--------------------|
| Rosny-sous-Bois  | Rosny-sous-Bois                 | Projet d'aménagement du Parc du plateau d'Avron   | 1 356 978 €            | 500 000 €          |
| Rueil-Malmaison  | Rueil-Malmaison                 | Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques   | 475 000 €              | 237 000 €          |
| Villeneuve-la-Garenne                                      | Villeneuve-la-Garenne           | Restructuration urbaine durable pour le désenclavement d'une zone d'activité, par développement des modes de déplacements non polluants, végétalisation d'un milieu minéral et limitation des pollutions lumineuses | 5 871 202 €            | 500 000 €          |
| Vincennes  | Vincennes                       | Aménagement paysager du Cours Marigny   | 1 362 371 €            | 500 000 €          |
| <b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b> |                                 |   |                        | <b>7 122 739 €</b> |

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

| LOCALISATION     | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION |
|------------------|---------------------------------|---|------------------------|------------|
| Bagnolet         | Bagnolet                        | Valorisation de déblais de chantier et expérimentation d'un procédé innovant de comblement de carrières | 494 050 €              | 247 025 €  |
| Clichy-sous-Bois | Clichy-sous-Bois                | Création d'un centre de formation "cuisine mode d'emploi"   | 161 479 €              | 80 739 €   |
| Courbevoie       | Courbevoie                      | Reconstruction du marché Charras  | 5 000 000 €            | 500 000 €  |
| Gennevilliers    | OPH Gennevilliers               | Restructuration de locaux pour l'accueil d'activités économiques (restructuration urbaine ANRU)         | 1 609 686 €            | 300 000 €  |
| La Queue-en-Brie | La Queue-en-Brie                | Achat d'un commerce en centre-ville pour maintenir une activité commerciale de proximité                | 300 000 €              | 100 000 €  |
| Malakoff         | Malakoff                        | Création d'un tiers lieu artisanal consacré à la fabrication artisanale et culinaire                    | 1 267 500 €            | 550 000 €  |
| Montfermeil      | EPT Grand Paris Grand Est       | Création d'un pôle de développement entrepreneurial   | 363 419 €              | 181 710 €  |
| Montreuil        | Montreuil                       | Réalisation d'une halle aux produits frais  | 843 050 €              | 421 525 €  |
| Romainville      | Romainville                     | Création d'un espace de coworking sur 1 500 m <sup>2</sup>  | 2 700 000 €            | 500 000 €  |

| LOCALISATION   | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET  | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION         |
|--|---------------------------------|--|------------------------|--------------------|
| Saint-Mandé  | Saint-Mandé                     | Création d'un incubateur d'entreprises sur une emprise IGN   | 1 220 000 €            | 305 000 €          |
| Sceaux   | Sceaux                          | Achat d'un triporteur pour assurer les livraisons en centre-ville et développer le commerce de proximité | 13 725 €               | 6 863 €            |
| Stains   | Stains                          | Rénovation de la halle du marché de centre-ville   | 257 450 €              | 128 725 €          |
| Suresnes   | Hauts-de-Seine Habitat          | Création d'une galerie des métiers d'art - hôtel artisanal   | 4 975 139 €            | 200 000 €          |
| <b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b> |                                 |  |                        | <b>3 521 587 €</b> |

## HÉRITAGE 2024

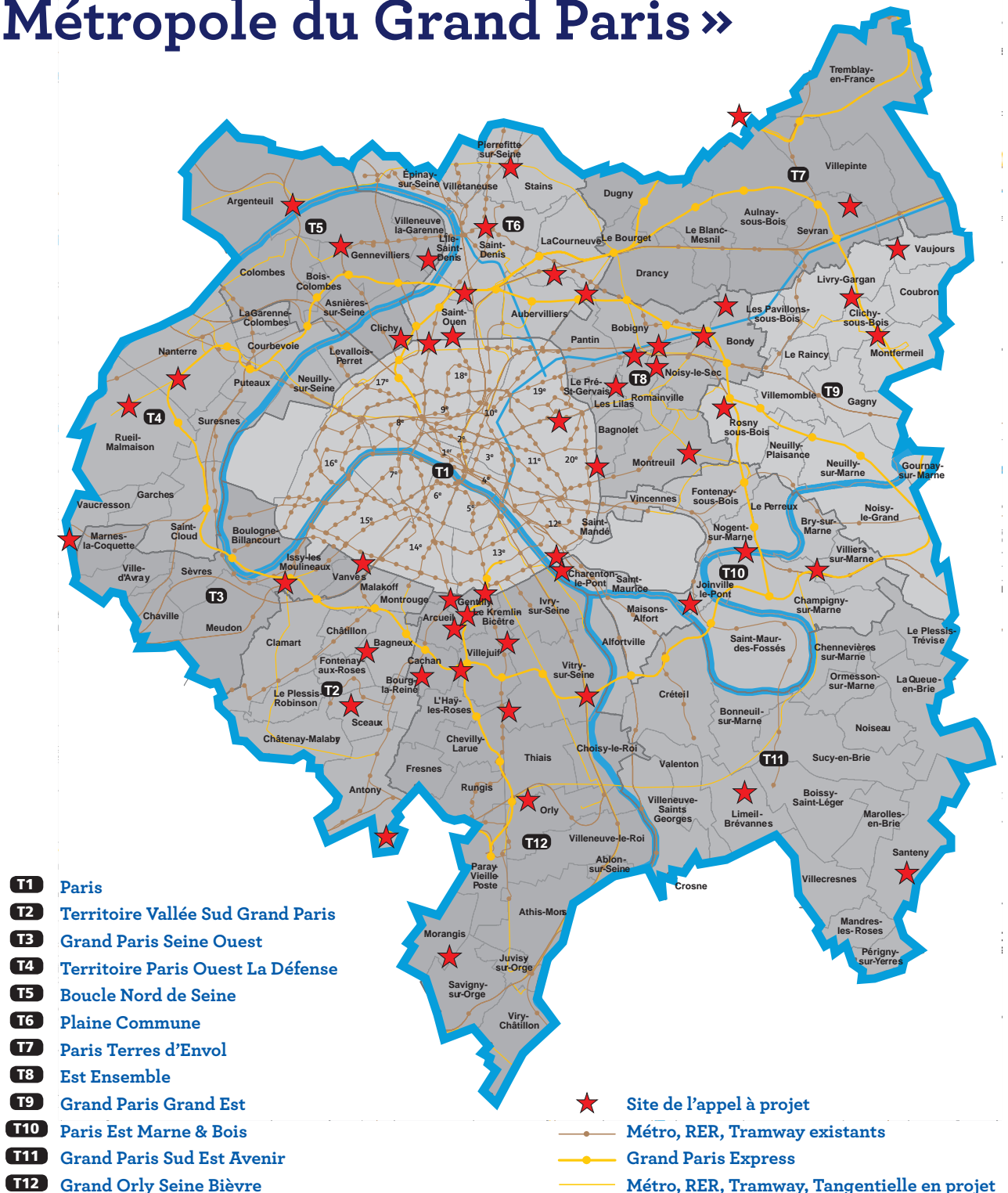
sous réserve de la labellisation Héritage JO 2024 par le CNDS

| LOCALISATION   | PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE | OBJET   | MONTANT DE L'OPÉRATION | SUBVENTION       |
|--|---------------------------------|---|------------------------|------------------|
| Marolles-en-Brie   | Marolles-en-Brie                | Parcours sportif au sein d'un parc urbain   | 74 170 €               | 18 543 €         |
| Marolles-en-Brie   | Marolles-en-Brie                | Équipements sportifs extérieurs   | 13 217 €               | 3 304 €          |
| Pantin   | Pantin                          | Aménagement d'un parcours sportif le long du Canal de l'Ourcq   | 100 000 €              | 18 750 €         |
| Sevran   | Sevran                          | Construction d'une salle spécialisée en sports acrobatiques dans le cadre de la candidature aux JO 2024 | 5 256 180 €            | 500 000 €        |
| <b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b> |                                 |   |                        | <b>540 597 €</b> |

MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ALLOUÉS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN 2017

**33 639 655 €**

# Les 51 projets lauréats de la consultation « Inventons la Métropole du Grand Paris »



## Les 51 projets lauréats

### ANTONY

Antonypôle | **Linkcity**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France  
CONCEPTEURS Arep (architecte) /  
Laisné Roussel (architecte) /  
Clément Blanchet Architecture  
(architecte) / Coloco (paysagiste)

### ARCUEIL

Le Coteau | **Ecotone**

MANDATAIRE Compagnie de  
Phalsbourg  
CONCEPTEURS Duncan Lewis-Scape  
Architecture / OXO / Parc Architectes  
/ Atelier d'Architectures Triptyque /  
Atelier Georges (paysagiste)

### VITRY-SUR-SEINE

Pôle Gare des Ardoines |  
**Démonstrateur métropolitain**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France  
CONCEPTEURS PCA - Philippe  
Chiambaretta Architecture  
(architecte coordinateur 1) / Richez  
Associés (architecte coordinateur 2)  
/ NeM / Niney & Marca Architectes  
/ Tolila + Gilliland (architecte) /  
Gaëtan Le Penhuel (architecte) /  
Base (paysagiste)

### ARGENTEUIL

Secteur gare | **Littoral**

MANDATAIRE Bricqueville  
CONCEPTEURS Atelier de Midi  
(architecte coordinateur) / AM  
Environnement (urbaniste-  
paysagiste)

### BAGNEUX

Blanchard/Croizat Fortin |  
**Le temps sur mesure**

MANDATAIRE Groupe Lamotte  
CONCEPTEURS Pratiques urbaines  
(urbaniste) / Raum (architecte) /  
Wagon Landscaping (paysagiste)

### BAGNOLET

Marché à la Ferraille | **Live**

MANDATAIRE Vinci Immobilier  
(promoteur et aménageur)  
CONCEPTEUR Maud Caubet  
Architectes (architecte)

### BOBIGNY

Eco-parc Ouest |  
**Nouveaux cycles**

MANDATAIRE Groupe Pichet  
CONCEPTEURS Advento (architecte-  
coordinateur) / Gautier+Conquet &  
Associés (paysagiste)

### BONDY

Noüe Caillet Cœur de Quartier |  
**Cantal-Dupart**

MANDATAIRE Financière Pichet  
(promoteur co-mandataire) / Atelier  
Cantal-Dupart (architecte co-  
mandataire)  
CONCEPTEURS Atelier Cantal-Dupart  
(architecte co-mandataire) /  
Collectif AA (architectes, BET, Expl  
carrières, constructeurs, etc.)

### CACHAN

Campus | **Campus de Cachan**

MANDATAIRE Altarea Cogedim  
Grands Projets  
CONCEPTEURS TVK (architecte  
urbaniste) / OLM (paysagiste)

### CLICHY-LA-GARENNE

La Maison du Peuple |  
**Groupement Duval**

MANDATAIRE Duval  
Développement Île-de-France  
CONCEPTEURS Rudy Ricciotti  
(architecte) / LBA (architecte  
ingénieur structure) / Holzweg  
(architecte).

### CLICHY-MONTFERMEIL

Quartier du Plateau |  
**Centr'Halles**

MANDATAIRE Groupe Pichet  
CONCEPTEURS Miralles Tagliabue  
EMBT (architecte coordinateur  
espagnol) / Ilimelgo (architecte  
associé) / Land'act (paysagiste)

### CLICHY-SOUS-BOIS

Terrains Leclair | **Un belvédère  
métropolitain**

MANDATAIRE Nexity Fereal  
CONCEPTEURS Agence TVK  
(architecte-urbaniste) / Urban Eco  
(conception paysagère des espaces  
ouverts)

### COURCOURONNES

Canal Europe, Tour H, Hôpital  
Louise Michel | **Tour Horizons**

MANDATAIRE Bouygues Immobilier -  
Urbanera  
CONCEPTEUR Castro Denissof et  
Associés (Architecte Urbaniste)

### ÉVRY

Génopole | **Vita Vitae**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France  
CONCEPTEURS Chaix & Morel et  
Associés (architecte coordinateur) /  
Bidard & Raissi (architecte) / BASE  
(paysagiste-urbaniste)

### GENNEVILLIERS

Quartier du Luth-ouest |  
**Talent Makers Lab - TML**

MANDATAIRE Compagnie  
De Phalsbourg (mandataire,  
constructeur, gestionnaire)  
CONCEPTEURS Antonio Virga  
Architecte / AAVP Vincent  
Parreira Atelier Architecture /  
Djuric-Tardio Architectes /  
Atelier Volga (urbanise  
paysagiste)

### GONESSE

Triangle de Gonesse | **Triango**

MANDATAIRE Bopro Sustainable  
Investments - BSI  
CONCEPTEURS RAU (urbanisme  
et architecture) / Search  
(architecture bâtiments)  
/ PhÎleas (architecture bâtiments)  
/ Karres + Brands (architecture-  
urbanisme et paysage)

### ISSY-LES-MOULINEAUX

ZAC Léon-Blum - Ilot E | **Ôm**

MANDATAIRE ICADE  
CONCEPTEURS Architecture Studio  
(architecte) / Land'Act (paysagiste)  
/ Feng Shui Consulting / Laurence  
Dujardin (conseil Feng Shui,  
conception du bâtiment et conseil  
auprès des acquéreurs)

### JOINVILLE-LE-PONT

Terrain Bi-Métal | **Passerelles**

MANDATAIRE Eiffage Immobilier  
Île-de-France  
CONCEPTEURS Lankry Architectes  
/ Agence Babylone

**LE KREMLIN-BICÊTRE**

Secteur de la gare Kremlin-Bicêtre-Hôpital | **Maison Edouard François**

MANDATAIRE Altarea Cogedim Grands Projets

CONCEPTEURS Maison Edouard François (architecte) / Snaik (concepteur lumière)

**LA COURNEUVE**

Friche industrielle Babcock | **La Fabrique des Cultures**

MANDATAIRE Compagnie de Phalsbourg

CONCEPTEURS Dominique Perrault Architecture / Encore heureux / Après la pluie

**LES LILAS**

Fort des Lilas dit « de Romainville » | **Grands Lilas**

MANDATAIRE Cibex

CONCEPTEURS Shahinda Lane / Gare du Nord Architecture / Studio Muoto / Mootz & Pele Architectes / Association Peeping Tom / Jean-Paul Ganem

**LIEUSAIN**

Carré Sénart | **Racines Carré**

MANDATAIRE Sopic Paris

CONCEPTEURS Jean-Paul Viguiet et Associés

**LIMEIL-BRÉVANNES**

Cœur de Ville | **Cœur de Ville**

MANDATAIRE Groupe Quartus

CONCEPTEURS Kanopia (architecte) / Ingecité Paysages (ingénieur architecte paysagiste)

**VILLIERS-SUR-MARNE**

Marne Europe (gare Bry Villiers Champigny) | **Balcon sur Paris**

MANDATAIRE Compagnie de Phalsbourg

CONCEPTEURS Architectes: Kengo Kuma & Associates / X-TU Architects / Stefano Boeri Architetti / Michael Green Architecture / OXO / Koz Architectes / Paysagistes: James Corner Field Operations / Atelier Paul Arene

**MONTREUIL**

Reconversion de l'usine EIF (abords Murs à pêches) | **Espaces imaginaires fertiles**

MANDATAIRE Bouygues Immobilier (UrbanEra)

CONCEPTEUR François Leclercq (architecte urbaniste)

**MORANGIS**

Site de l'Armée Leclerc |

**Ressources Toit**

MANDATAIRE Paris Sud

Aménagement  
CONCEPTEURS Atelier Po & Po (architecte) / Toits Vivants (urbaniste, paysagiste, spécialisé en agriculture urbaine)

**NANTERRE**

Place de la Boule – France Habitation | **La Bulle d'air**

MANDATAIRE Ogic (promoteur)

CONCEPTEURS Brenac & Gonzalez (architecture) / Caractere Special – Matthieu Poitevin (architecture) / Atelier Roberta (paysage)

**NOGENT-SUR-MARNE**

Plaisance sur Marne |

**Rêves 'N' Rives**

MANDATAIRE Sogeprom

CONCEPTEURS Atelier d'architecture Chaix & Morel et Associés / Bruther (architecte) / Vogt Landschaftsarchitekten Ag (paysagiste)

**NOISY-LE-SEC**

Plaine Ouest | **Quartier Mix'lt**

MANDATAIRE Bouygues Immobilier

CONCEPTEURS Atelier d'architecture et d'urbanisme Myriam Szwarcz (architecte-urbaniste coordinateur, architecte du lot 1) / KOZ Architectes (architecte lot A') / Volga (paysagiste) / Les nouveaux potagers (architecte paysagiste)

**NOISY-LE-SEC**

Pont de Bondy / Triangle ouest | **Linkcity**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France

CONCEPTEURS Atelier Castro Denissof & Associés / Land'Act

**PANTIN**

Terrain ASPP | **Pinocchio**

MANDATAIRE Demathieu-Bard Immobilier

CONCEPTEUR Studio Muoto

**PARIS, VANVES**

Porte Brancion | **Le sport, la nature et le bois pour remplacer la voiture et le béton**

MANDATAIRE Woodeum SAS

CONCEPTEURS Hardel et Le Bihan Architectes / BASE (paysagiste)

**PARIS**

Porte de Saint-Ouen | **17&Co**

MANDATAIRE BNP Paribas Real Estate

CONCEPTEURS Hardel + Le Bihan Architectes (architecte) / Mugo Paysage (paysagiste et conseil agriculture urbaine)

**PARIS**

Rue du Soleil | **Copec – La Grande Coco**

MANDATAIRE Des clics et des calques

CONCEPTEURS Des clics et des calques (architectes) / Christophe Père (paysagiste, membre du collectif Dérive)

**PARIS**

ZAC Paul-Bourget, lot 11 | **Le Cercle**

MANDATAIRE Financière Pichet

CONCEPTEURS Atelier Kempe Thill (architecte mandataire) / Atelier Dots Paysagistes (Paysagiste) / Toits Vivants (Urbaniste-Paysagiste, Conception Ferme Urbaine et aménagement Paysager)

**PIERREFITTE-SUR-SEINE ET STAINS**

Tartres Nord (pôle gare de Pierrefitte/Stains) | **Urban Valley**

MANDATAIRE Atland

CONCEPTEUR Atelier WOA

**ROMAINVILLE**

Rue de la Commune de Paris  
(ZAC de l'Horloge / Lot C2a) |

**Le Lab 21**

MANDATAIRE Alsei  
CONCEPTEURS Agence Franc  
Architecte (maître d'œuvre) /  
Horticulture & Jardins

**RUEIL-MALMAISON**

Site Jean-Jaurès | **Nef In Vivo**

MANDATAIRE ODCL – Groupe Giboire  
CONCEPTEURS Agence Nicolas  
Michelin & Associés (architecte-  
urbaniste) / Mugo Paysage  
(paysagiste et exploitant agriculture  
urbaine en toiture)

**SAINT-DENIS**

Ancienne piscine municipale |  
**Grand bassin**

MANDATAIRE Cultplace – Isatis  
1 (conception, réalisation et  
exploitation)  
CONCEPTEURS Jung (architecte) /  
Encore Heureux (architecte)

**SAINT-DENIS**

Secteur Pleyel |

**Les Lumières Pleyel**

MANDATAIRE Sogelym Dixence  
Holding  
CONCEPTEURS Snøhetta Oslo AS  
/ Ateliers 2/3/4 / Baumschlager  
Eberle / Chaix & Morel / Moreau  
Kusunoki / Maud Caubet / Mars  
Architectes

**SAINT-OUEN**

Marché aux Puces / Cap  
Saint-Ouen | **Espaces libres**

MANDATAIRE SARL Novaxia  
CONCEPTEURS Wilmotte &  
Associés SAS d'Architecture

**SANTENY**

Un cœur de village en partage |  
**Santeny Village**

MANDATAIRE Elytea et Sodevim  
CONCEPTEURS Atelier Xavier Bohl  
(architecte) / Endroits En Vert  
(architecte, paysagiste, BET VRD)

**SCEAUX**

Place du Général-de-Gaulle  
et abords | **À la croisée  
des S[Cé]EnS**

MANDATAIRE Nacarat (promoteur)  
CONCEPTEURS Devillers et Associés  
(architecte-urbaniste) / COBE  
(architecte-paysagiste) / CET  
Ingénierie (architecte-urbaniste)  
/ Techniwood International &  
Ecologgia (construction bois) / Infra  
Services (BET infrastructures et  
hydraulique) / Mugo (agriculture  
urbaine) / La Poste (concepteur de  
services innovants)

**SEVRAN**

Terrains Montceuleux |  
**Terre d'eaux**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France  
CONCEPTEURS Jacques Rougerie  
Architectes Associés (architecte-  
urbaniste-designer) / Interscène  
(architecte paysagiste) /  
Muoto (architecte) / Matthieu Gelin  
et David Lafon (architecte) /  
Julia Winding Architecte  
(architecte)

**THIAIS**

Pont de Rungis |  
**Parcs en Scène (secteurs 1  
et 2) et Faubourg (secteur 3)**

**Parcs en Scène  
(secteurs 1 et 2)**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France  
CONCEPTEURS Rogers Stirk Harbour  
+ Partners (architecte-urbaniste)  
/ Tolila + Gilliland (architecte) /  
Atelier de Midi (architecte) / Tracks  
(architecte) / ABF-LAB (architecte)  
/ AM Environnement (consultant  
urbaniste) / BASE (paysagiste)

**Faubourg métropolitain  
(secteur 3)**

MANDATAIRE Vinci Immobilier  
Résidentiel  
CONCEPTEURS François Leclercq  
(architecte-urbaniste) / Richez et  
Associés (architecte et paysagiste) /  
Readymake (architecte) / AILP, les  
Ateliers Pierre Dubus (architecte)

**VAUCRESSON**

Terrains Yves du Manoir |  
**V.7543151<sup>2</sup>**

MANDATAIRE Adim Paris  
Île-de-France  
CONCEPTEURS CoBe (architecte-  
urbaniste-paysagiste)

**VAUJOURS**

Centre-ville Fénelon |  
**Les Vergers Fénelon**

MANDATAIRE OGIC  
CONCEPTEURS AAU Mastrandreas  
(architecte) / Mugo (paysagiste  
& agriculteur urbain)

**VILLEJUIF**

Terrains Bizet | **Coteau  
en commun**

MANDATAIRE Groupe Pichet  
CONCEPTEURS Agence Nicolas  
Michelin & Associés / Atelier Altern

**VILLEJUIF**

La Redoute des Hautes Bruyères |  
**Campus horizon**

MANDATAIRE Legendre Immobilier  
CONCEPTEURS Anma, Agence  
Nicolas Michelin et associés  
(architecte) / Atelier Roberta  
(paysagiste)

**VILLENEUVE-LA-GARENNE**

Quartier de la Bongarde |  
**Village Bongarde**

MANDATAIRE Sogeprom Habitat  
CONCEPTEURS DGLA (architecte  
– urbaniste) / Daniel Vaniche et  
Associés (architecte de la passerelle  
et des logements des lots A-B2 et F)  
/ MFR Architectes (architecte) /  
LAND'ACT (paysagiste)

**VITRY-SUR-SEINE**

ZAC Chérioux | **Plug & Live**

MANDATAIRE Linkcity Île-de-France  
CONCEPTEURS Valero Gadan, Brenac  
Gonzalez & Associés, Studio Muoto  
(architectes) / Sempervirens  
(paysagistes et urbanistes)



---

**Métropole du Grand Paris**

15-19 avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)

